Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 23 rabiaa II 1441
20 Décembre 2019

N° 117

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution
Autres sociétés **4074**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **4074**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **4079**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **4084**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **4087**
Avis aux créanciers..... **4097**
Convocations
Sociétés anonymes **4099**
Autres sociétés **4103**
Actes Administratifs
Avis au public **4104**
Divers
Avis au public..... **4104**
Rectificatifs **4104**

CONSTITUTION

Autres sociétés

Création d'un G.D.A

- Dénomination : groupement de développement Agricole d'EL HARIA

- Objet : développement - L'eau d'irrigation

- Zone d'intervention : Henchir El Haria

- Siege social : El Haria - sbiba

- Décision de création : récépissé de déclaration du G.D.A Délivré par Mr le délégué de Sbiba en date du 10/10/2019

- P.C.A: Ghribi Ahmed.

- Trésorier : Chniti Nouredine

2019Y00083SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation du capital en numéraires

Société Cérès Editions - SA

Société anonyme au capital de 265.500 dinars

Siège social: 6 Rue Alain Savary - Tunis

Identifiant Unique n°0000219 T

Objet social : La location de biens immeubles

Durée : 99 années

En application des dispositions de l'article 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2019, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés 1er Bureau -Tunis le 9 sous le n° 19807782, quittance n° M009416, dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 10 décembre 2019 sous le n° AC012122019, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 265.500 dinars à 279.000 dinars en numéraires et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après décrites:

- Montant de l'augmentation en numéraires : 13.500 dinars.

- Nombre d'actions à souscrire en numéraires: 1.350 actions à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription.

- Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars chacune,

- Prix d'émission des actions : 222,2222 dinars chacune, soit avec une valeur nominale de 10 dinars chacune majorée d'une prime d'émission de 212,2222 dinars par action. La prime d'émission est totalement libérée dès la souscription.

- Délai de souscription: l'actionnaire la Société «Le CARLTON» bénéficie d'un délai de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Avantages particuliers : Aucun.

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation: aucun changement par rapport aux statuts.

- Modalités de convocation de l'assemblée générale: suivant les conditions légales.

- Dépôt des fonds : Auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie,

Agence El Menzah 1, compte n° 08008000673201230191.

2019T01630SANB2

Notice d'émission

Augmentation du capital

Société LINK DISTRIBUTION SA

Capital social : 250.000,000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Poudrière 2, Sfax

Identifiant Unique : 1214663E/P/M/000

Dénomination sociale : Link Distribution

Forme de la société : Société anonyme

Capital de la société : 250.000.000 dinars

Objet de la société : Commerce de gros des matières premières relevant de l'industrie des produits cosmétiques et des détergents

Siège social : Zone Industrielle Poudrière 2, Sfax

Durée de la société : 99 ans

Capital à souscrire : En vertu des décisions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26/7/2019, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 51.020,000 Dinars et ce par compensation de créances. Les actionnaires doivent libérer Intégralement les montants souscrits. Le montant du capital social s'élèvera suite à cette opération d'augmentation du capital à 301.020,000 Dinars.

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 5102 actions

Valeur nominale de l'action : 10 dinars

Délai des souscriptions : la période de souscription est fixée à 30 jours calculée à partir de la date de publication au JORT de la présente notice relative à l'augmentation du capital.

Enregistrement et dépôt du PV : Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire a été enregistré le 3/9/2019 à la recette de l'enregistrement des contrats de sociétés de Sfax sous le numéro 19505246 quittance n°M005613 et a été déposé au centre national du registre des entreprises en un seul exemplaire le 28/11/2019 sous le numéro AC082062019.

2019X01546SANB2

Avis aux actionnaires

ATELIERS ISA

SA au capital de 860.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès km 9 Z.I Thyna - Sfax

MF : 1323497R

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 01 Juillet 2019, il a été décidé une augmentation de capital en numéraires, d'un montant de 5 000.000 Dinars et ce par la création et l'émission de 25.000 actions nouvelles de 200 Dinars chacune à souscrire et à libérer au quart à la souscription pour le porter de 860.000 Dinars à 5 860.000 Dinars.

La souscription à la dite augmentation du capital devrait être exercée par tous les actionnaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de la parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

L'assemblée générale extraordinaire du 01 Juillet 2019 a donné tous pouvoirs au Directeur Général M. Mohamed Jmal pour faire la déclaration de souscription et de versement auprès de monsieur le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax et pour l'accomplissement de toute formalités légales et réglementaire jusqu'à la réalisation définitive de la dite augmentation de capital.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte Indisponible ouvert à la banque BIAT agence Marbourg, sous le numéro 08701000425100658596.

Le P.V de l'A.G.E précitée relatif au projet d'augmentation de capital en numéraire a fait l'objet d'un dépôt au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 le 20 septembre 2019, sous le numéro AC811612019.

2019X01564SANB2

Augmentation de capital en numéraire réservée

UNIVERSITE MAHMOUD MATERI «U.M.M.» S.A

Capital : 2 000 000 DT

Siège : 1 Rue Badii Ezzamen Cité Mahrajène El Menzah 1

I.U : 0985002B

CNSS : 00285200/20

Suivant acte sous seing privé du 4/12/2019, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis sous le numéro 19507740 (Quittance 9372) le 5/12/2019, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°AC012192019 le 12/12/2019, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire pour un montant de 222 000 DT par émission de 22 200 actions nouvelles de 10 DT chacune réservées à Farah Hached, actionnaire non résidente de la Société. Les nouvelles actions seront intégralement libérées à la souscription et la contre valeur en devises des fonds en provenant seront versés sur un compte bloqué déposé à la BIAT (Agence La Marsa) sous le n°08023011063200512118, ledit compte indisponible intitulé "Augmentation de capital". Sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation de capital par le Conseil, le capital sera fixé à la somme de 2 222 000 DT divisé en 222 200 actions de 10 DT chacune. L'article 7 des statuts sera modifié en conséquence. Le délai légal de souscription de 15 jours sera clôturé d'une manière anticipée en cas de souscription intégrale.

2019403757SANB2

Réalisation de l'augmentation du capital

Société l'Univers Immobilier

S.A au capital de 3500.000 Dinars

RC : N°188971996

IU : 495974W

M. CNSS : 144353-17

I.C.C 3ème Etage B09 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Il ressort de la déclaration de souscription et de versement faite par devant le receveur de la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 11 décembre 2019 enregistrée le même jour sous le n°19807846 quit. n°9500 que l'augmentation de capital de la société l'Univers Immobilier qui porte sur 500 000 dinars, pour faire passer le capital de 3000 000 dinars à 3500000 dinars, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2019, a été réalisé du quart.

Deux exemplaires de la déclaration de souscription et de versement et de la liste des souscripteurs ont été déposés au Registre National des Entreprises n°201994265 le 12/12/2019.

Ainsi l'article 6 des statuts a été modifié comme suit :

Le capital social est fixé à 3500000 dinars, divisé en 35000 actions de 100 dinars chacune, entièrement souscrites en numéraires.

2019403761SANB2

Notice Projet d'Augmentation de Capital Réservée

Société POLYSMART SA

Société anonyme

Au capital de 1151 763 dinars

Siège social : 4 Rue Zeriab, 2078 Marsa, Tunis

RC : B0337102015

MF : 1389018W/A/M/000

Objet social : développement informatique de jeux de stratégie et en ligne

Durée : la durée de la société est de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre de Commerce, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée, prévus aux statuts.

Dépôt : le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 21/11/2019, dont le PV a été

enregistré à la recette des finances La Marsa Tunis le 10/12/2019 sous le n°19707690 quittance n°156683 a été déposé au registre national des entreprises de Tunis, en date du 16/12/2019 sous le n°AC012222019.

Augmentation de capital : l'augmentation de capital porte sur 100 000 dinars pour le porter ainsi de 1 051 763 dinars à 1 151 763 dinars avec une prime d'émission globale de 230 000 dinars.

Nombre d'actions : le nombre d'actions à souscrire en numéraires est fixé à 100 000 actions nouvelles émises à libérer en numéraires au quart à la souscription. Elles produiront jouissance à partir de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Valeur nominale : la valeur nominale de chaque action à souscrire est fixée à 1 dinar.

Valeur d'émission : la valeur d'émission de chaque action à souscrire est fixée à 3.300 dinars

Conditions d'admission aux assemblées : les titulaires d'actions libérés des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Distribution des bénéfices : l'affectation et la répartition des bénéfices est réalisée conformément aux décisions prises par les assemblées générales, aux dispositions légales et statutaires.

Lieux de versement des souscriptions en numéraire : BIAT : 08032012043200988807

Délais de souscription : la souscription doit être intégralement réalisée selon les délais légaux avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration desdits délais.

2019403777SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

GOURMANDISE SOUAD

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital social de 2.623.750 DT

Siège social : Route de La Soukra, Km 3.5, Sfax - Tunisie

Matricule fiscal : 0334058 V/A/M/000

Identifiant unique : 0334058 Y

Montant de l'augmentation du capital social : 4.462.636,000 DT, composé au nominal de 616.250,000 DT, majoré d'une prime d'émission totale de 3.846.386,000 DT, et ce par apport en numéraire.

Objet social : Production des confiseries de toutes sortes. Services de traiteur collectifs, sociaux et privés.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9 décembre 2019 a été déposé au Registre National des Entreprises le 16 décembre 2019 sous le numéro AC082232019.

Nombre d'actions à souscrire : 61.625 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraire.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 DT, avec une prime d'émission de 62,416 DT par action.

Apport en nature : Néant.

Avantages particulier prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la banque BIAT, agence Les Jardins du Lac, dans un compte indisponible sous le numéro 08 067 0220432001903 62.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2019403782SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

OPTION VOYAGES

Siège social : Avenue Hédi Nouira, Cité Nasser 2, Ariana 2080

SARL au capital de 570.000 Dinars

MF : 000MA712470/N

Suivant procès-verbal en date du 25 octobre 2019 enregistré à la recette des finances de Menzah 6 le

21/11/2019 sous le n°19507495 quittance n°M149041 et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance le 11/12/2019 sous le n°201993833.

Il a été décidé de :

- Augmenter le capital à cinq cent soixante dix mille dinars (570.000 Dinars).

2019R02685SRLB2

Société LES DEUX CERISES

SARL au capital de 1000 000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir Kassaa Ben Arous

Identifiant unique : 1469075 B

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2019, enregistré à la recette des finances d'El Yasminet sous le n°19702748, quittance n°M055997 le 25 novembre 2019 et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 11/12/2019 sous le n° 201993539, il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat du Gérant M. Mahdi Khouaja et ce pour une période de trois ans (2019, 2020 et 2021).

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes la société ECC-Mazars et ce pour une période de trois ans (2019, 2020 et 2021).

2019R02692SRLB2

Société TON TON

SARL au capital de 100.000 dinars

Siège social : Avenue Majida Boulila immeuble City Center Sfax

Matricule fiscal : 1074878N/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2010 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 28 décembre 2010, Quittance n°M007368, Enregistrement n°10806969, et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 29 décembre 2010 sous le numéro 201089127 il a été décidé la démission de la gérante Mariem Harguefi et la nomination de Monsieur Abdessamed Farroukh en qualité de nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

2019X01558SRLB2

SOCIETE D'AVENIR DE TECHNOLOGIE DE MAITRISE ENERGETIQUE

SARL au capital de 400 000 dinars

Rue Jamel Eddine el Afghani ZI Poudrière 1 - Sfax

MF : 1454247B/A/M000

Suivant procès-verbal en date de 29/11/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax, le 02/12/2019 Quittance n°M008957, enregistrée sous n°19808430.

- Les associés ont décidé d'autoriser à la gérante l'hypothèque de tous les biens de la société.

Dont un exemplaire a été déposé au tribunal de 1ère instance de Sfax en date du 10/12/2019 sous le n° 201993511.

2019X01559SRLB2

Cession de parts sociales

Société SANIMEUBLE

S.A.R.L au capital de 2000 000 DT

Siège social : Route de Gremda Km 10.5 Sfax

RC: B1110961996

IU : 578745 S

CNSS 242761-67

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date de 1er septembre 2018, enregistré à la recette des finances Gremda à sfax le 21 septembre 2018, sous le numéro 18802105, quittance n° M073004 et deux actes de cession de parts sociales en date de 4 septembre 2018, enregistrés à la recette des finances gremda à Sfax le 22 octobre 2018, sous le numéro 18102331, quittance n° M080319 et sous le numéro 18102330, quittance n° M080316 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 08 Novembre 2018 sous le numéro 201852698 . L'assemblée a décidé ce qui suit :

1- Approbation de la cession des parts sociales détenues par SANIMED à SANIMEUBLE à :

- la société AB Corporation associée

- Mr Abdelmadjid Aoudni non associé.

2- Révision de l'article 7 des statuts.

2019X01561SRLB2

Clôture des travaux de liquidation

Société Immobilière Téniour de promotion immobilière, en liquidation

SARL au capital de 150 000,000 DT

Siège social : Route de Téniour Km 6, 3041 - Sfax

Identifiant Unique : 1246570A

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9/12/2019, tel que enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 11/12/2019 (n° d'enregistrement 19708653, quittance n° M009194); il a été décidé : la lecture et l'approbation du rapport du liquidateur, les états financiers liquidatifs arrêtés au 30/9/2019; l'approbation de clôture des travaux de liquidation; l'approbation de la distribution du reste de la liquidation; et quitus au liquidateur.

Une copie du procès-verbal, du rapport du liquidateur, des états financiers liquidatifs ont été déposés au centre national du registre des entreprises - Sfax en date du 13/12/2019 sous le numéro 201995378.

2019X01562SRLB2

Nomination de 3ème Gérant à la Société

Société de Fabrication des Produits en Béton "S.F.P.B"

Adresse : GP 1 km390 Aouinet 6010 Metouia Gabès

Matricule Fiscal : 1449787S/A/M/000

CNSS : 548558-23

Suivant procès-verbal extraordinaire privé à la date 15/11/2019 enregistré à la recette des finances Metouia le 18 novembre 2018 numéro de quittance 20140 et numéro d'enregistrement 19700806 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises à la date du 12/12/2019.

- Nomination du 3ème gérant à la société Mr Lagha Fethi Ben Sadok titulaire de la carte d'identité nationale n°00526987 délivrée le 20 février 2016.

2019Z00203SRLB2

Sté OASIS DE PRODUCTIONS AUDIO VISUELLES

SARL au capital de : 60.000.000DT

Siège social : Rue Beb Souika B6 - 1006 Tunis

MF : 1210511/W

Selon procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 10/12/2019 enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela, sous le n°19803694, quittance n°9860, en date du 10/12/2019, dont une copie de l'assemblée déposée le 13/12/2019 au registre national des entreprises.

Il a été décidé ce qui suit : Après délibération, l'ordre du jour suivant a été approuvé à la majorité:

- La situation financière de la société

- Examiner l'état de l'exploitation de la société pour autoriser l'exploitation de l'agrément de radio privée appelée "Oasis FM" et déterminer la position de la société sur la continuation ou l'arrêt de l'exploitation de l'agrément

- Envisager de mettre en place la traçabilité judiciaire jugée et opérationnelle devant les tribunaux contre la société par certains de ses salariés.

- Questions diverses.

2019403760SRLB2

Liquidation anticipée et nomination de liquidateur

Société S.P.K.

Société à responsabilité limitée

Au capital de 20.000 Dinars divisé en 2000 parts sociales de 10 Dinars chacune

Siège social : Complexe SIMPAR - Résidence les orangers Bloc B3 Appartement 65 -RDC- Dar El Fadhal - Tunis

Par décisions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 octobre 2019, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances Rue du Paradis Ariana le 10/12/2019 Quittance n°131262 et enregistrement n°19506878 il a été décidé :

1- La dissolution anticipée de la société.

2- La nomination de Monsieur Mohamed Mehdi Goubaa liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Les oppositions des créanciers seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de Monsieur Mohamed Mehdi Goubaa chez Société Médicaments Okba Avenue Fes cité des Jeunes - 3100 Kairouan.

2019403769SRLB2

Société "TUNPLANET"

S.A.R.L au capital de 200 000 dinars

BU A4-2 Immeuble Cléopâtre Centre, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

M.F : N°1349804T/A/M/000

R.C : N°B01104052014

Selon procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9/11/2019, enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis sous le n°19707731 quittance numéro 108373 en date du 20/11/2019, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises sous le n° 201983685 en date du 21/11/2019, les associés ont décidé ce qui suit :

- L'approbation de la cession de parts sociales, suite auquel la société ROPLANET a cédé la totalité de sa participation qu'elle détient dans le capital de la société TUNPLANET soit 1960 parts sociales à la société NANO PLANET Identifiant fiscal : 1008600036981.

- Et en conséquence de la détention du capital à hauteur de 100% par des non-résidents en termes de changes et provenant d'une importation de devises et du régime fiscal totalement exportateur de la société "TUNPLANET", l'assemblée générale décide de charger le gérant afin de procéder à toutes les démarches auprès des autorités compétentes tendant à l'obtention des statuts de non résident à termes de changes.

2019403771SRLB2

Société PRIMO

Matricule fiscal N° : 0614436NPM000

Capital social : 1200 000 dinars

Siège social : 47 Rue de Palestine 1002 Tunis

Suivant procès-verbal du 8/02/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis sous le numéro 19800877 quittance n°1128, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises quittance n°201995953 en date du 16/12/2019, il a été décidé d'autoriser le gérant à donner les titres fonciers, ci-dessous indiqués, appartenant à la société PRIMO en hypothèque en garantie du crédit octroyé par l'AMEN BANK, pour un montant de 5000 000 dinars pour le financement de l'acquisition de l'hôtel BLUE MARIN par la société EL GUITOUNE.

- Titre foncier 78191 Tunis en rang utile

- Titre foncier 140559 Tunis en rang utile

- Titre foncier 170089 Tunis

- Titre foncier 170116 Tunis

- Titre foncier 170095 Tunis.

2019403779SRLB2

SAGEM TUNISIE COMMUNICATION SARL

Société à responsabilité limitée - Non résidente

Capital social : 70.880 dinars

Siège social : BP 290 - Z.I. Borj Ghorbel - 2013 Ben Arous

Matricule fiscal : 0934878/S

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 4/11/2019 enregistré à la recette des finances Yasminet, Ben Arous le 27/11/2019 sous Qn°M056423 En°19702765.

Les associés ont décidé d'annuler les décisions de la dissolution de la société prises par l'AGE du 2/5/2017 et par l'AGE du 28/2/2018 et de mettre fin au mandat du liquidateur Mr. Bertrand Millot.

Les associés précisent que le Gérant Mr. Olivier Rouvière est mandaté en qualité de gérant pour une durée indéterminée.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Centre National du registre des entreprises sous l'Identifiant unique n°0934878/S en date du 9/12/2019.

2019403781SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société FRINI EVENTS (SUARL)

Identifiant unique: 1645348S

Capital social: 3.000DT

Siège social: M01 Residence Aziz, rue de l'environnement EZ-ZAHRA

Suivant procès verbal de l'assemblée générale du 13/11/2019 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 27/11/2019 sous le n° 19702187 quittance n° M050871, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises sous un N°201995628 daté le 16/12/2019.

il a été décidé ce qui suit :

- Modification de la forme juridique de la société d'une SUARL à une SARL

- Démission de Mr Naceur Frini et nomination de Mme Faiza FRINI gérante de la société.

2019R02697SRUB2

Société BOAT SERVICE TUNISIA

MF : 1431378N/A/M/000

SUARL

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8/10/2019 enregistré le 14/10/2019 à la recette des finances du Charguia 1 suivant quittance n°M099114 et enregistrement n°19506664 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises de Tunis le 6/11/2019, sous le numéro 201976926 il a été décidé la cessation d'activité de la société et la nomination de Mr Wael Makni liquidateur.

2019403762SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Bab Souika le 19/11/2019 sous le n°19203036.

Mr Ahmed Ben Zaied a vendu à Taoufik Saidi le fonds de commerce sis au 49 rue Bacha Tunis et ayant pour objet tout commerce.

Un extrait de la vente a été publié au journal Echourouk paru le 30/11/2019.

Les oppositions seront recevables dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion de l'annonce au JORT, au domicile de l'acheteur sis au 9 rue Ezouhour cité haoua talk Boumhel Ben Arous.

2019T01619FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 2/12/2019 enregistré à la recette des finances Raoued Ariana quittance M108860 enregistrement 19204496 Kamel Aoussou a vendu la totalité du fonds de commerce a comme activité vente de prêt à porter à Ahmed Ben Touati situé à parcelle 57 la petite Ariana Ariana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Essahafa du 12/12/2019.

2019T01622FCCC2

Avis

En vertu d'un A.S.S.PV enregistré à la recette des finances Sidi Hassine le 12/12/2019 Reçu n°106260 enregistrement n°19203845, Mr Wassim Jamai et Farhatte Jamai - ont vendu le fonds de commerce (commercial qui vend de la nourriture) exploité dans le local sis au 7 Novembre cité Mrad Sidi Hassine Tunis, Mr Mohamed Ali Makni - et Amal Makni, équitablement entre eux et également les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent.

2019T01624FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par actes ssp enregistrés à Bizerte quittance 040984, enregistrement 19302450, Bechir Belahoual a vendu le fonds de commerce de boulangerie sis à Bir Masyougha Bizerte à Mohamed Ali Ysaoui demeurant au local vendu. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur dans les 20 jours de la publication de la présente au JORT.

Cet avis a été publié aux quotidiens Le Temps et Essabah du 17/12/2019.

2019T01625FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

par acte SSP qui date de 25 juin 2019 enregistré à la recette des finances de Sidi Hassine sous le numéro 19202415.

Monsieur Anis ben Saleh a vendu à Madame Sawsen Abassi le fonds de commerce sis à rue numéro 11 avenue Alfatimiyoun cité Arafa Birine 1095 Sidi Hassine Tunis. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteuse Madame Sawsen Abassi sis rue Pelkin Ibn Ziri Ksar Hlel Almonastir dans les délais légaux.

2019T01628FCCC2

Avis de vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bab Souika Tunis le 5/12/2019 sous le n° MD85661 reçu 19203207 Mme Rime Bent Sadok Belhaj Ep Marouane Yousfi demeurante 21 rue britania cité el hidhab fouchana Ben Arous a vendu à Mme Lamia Bent Mohamed Ben Younes Ep Mihrez Ben Chebbi demeurante 10 rue 4989 Essijoumi Tunis la totalité du fonds de commerce consistant en un local exploité vente de tous les commerces sis n° 2 rue Bab Souika Tunis.

Toute opposition doit être signifiée chez la vendeuse Mme Rime Bent Sadok Belhaj Ep Marouane Yousfi demeurante 21 rue britania cité el Hidhab fouchana Ben Arous dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel.

Un avis similaire a été inséré au quotidien Echourouk du 14/12/2019 page N°14.

2019T01631FCCC2

Vente fonds de commerce

En vertu d'un acte sous -seing privé du 23/05/2018 et enregistré à la recette des finances -palais des finances, Bizerte quittance M099680, enregistrement 19205822, La société EL YAGOUT, en nom de son représentant légal Monsieur Alaeddine Essaka cède à Monsieur Mohamed Amine Esseyeh titulaire de la C.I.D, n° 08986701, La totalité du fonds de commerce, éléments corporels et incorporels, exploité dans le local situé rue ,Bizerte, La domiciliation des oppositions, durant le délai légal de vingt jours de la date de publication de l'acte de vente dans le journal officiel de la République Tunisienne et signé, chez l'acheteur lequel a choisi domicile - au n° 11 cite Erssas Jarzouna, Bizerte.

- Cette Annonce est publiée au journal - Echourouk Le 11/12/2019.

2019T01632FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El Manar le 13/12/2019, quittance n°M080087, enregistrement n°19202704, les héritiers du Feu Hédi Bouzidi qui sont : Wahid, Soufiene, Saïda Bouzidi ont vendu à Monsieur Abdeljalil Belaouaied tout le Fonds de Commerce préparé pour la vente prêt à porter situé à rue n°6920 cité El Intilaka Tunis.

Les oppositions sont recevables, dans un délai de vingt (20) jours à partir de la publication de cet avis au (JORT), entre les mains de Maître Samia Naouach, dont le cabinet est sis au 9 cité de l'Indépendance Ettadhamen - Ariana.

2019T01635FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Nouvelle Madina le 13/12/2019, sous le n°19704637 quittance n° M012839. Mme Samira Bent Ahmed Ben Sgheir Khemiri a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente volaille et ses dérivés au détail sis n°31 Rue Bizerte Ben Arous à la Sté Dhayat SOLTAN son gérant Taoufik Ben Mohamed Salah Ben Abdallah Trifi.

Les oppositions doivent se faire entre les mains d'avocat Imed Rouissi son Bureau sis n°12 1er étage Immeuble Jawharat Enajah Chouchet Radés Ben Arous dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achorouk et le Quotidien le 15/12/2019.

2019R02679FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 2/12/2019 enregistré à la recette des finances de victor Hugo Sousse le 10/12/2019 sous n°19203555, reçu n° M078602, Mr Nabil Ben Taarite titulaire de la CIN n° 02994094, a vendu à Mr Imed Hrizi titulaire de la CIN n° 09051400, la totalité de son fonds de commerce (Tout commerce) sis Avenue Mongi Slim Sousse , avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au quotidien Tunisien «Echerouk» parue en date du 12/12/2019, les oppositions doivent être faites dans les vingtaines de jours suivant la parution du présent extrait, entre les mains de l'avocat Maitre Nabil Ousleti, sis à l'Avenue 3 Aout -place Trocadéro Sousse MF Q0798485.

2019S01466FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Avec un contrat enregistré à la recette des finances de Hajeb Laayoun le 4/12/2019 sous le reçu numéro M019896 Monsieur Ali Ben Ibrahim Anizi vend à Monsieur Kaies Ben Abdelaziz Hajji tout le fonds de commerce-café situé à la rue d'Ibnou Khaldoun Hajeb laayoun Kairouan 3160.

Les objections sont à recevoir à l'acheteur durant 20 jours à partir de la date de la publication de vente au journal officiel de la République Tunisienne dans l'adresse du fonds de commerce.

2019S01470FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 31/7/2019; enregistré le 5/8/2019 sous le n°19202330 (quittance n° M101709 Mr Lashad Chrif CIN n°08156368, demeurant à 12 Rue Palestine Sakiet Ezzit Sfax, a vendu à Mr Mohamed Ali Flis CIN n°08844971, demeurant à la route de Sidi Mansour km 12 impasse El Makteb Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à n°16 Av de Farhat Hached Sfax destiné à la vente des chaussures avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions seront reçues, dans le délai légal, entre les mains de l'acquéreur à l'adresse de l'exploitation du fonds de commerce.

Dépassant ce délai, toutes les oppositions seront rejetées.

Une annonce de cette vente a été publiée au journal Echourouk du 22/8/2019.

2019X01549FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce en vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances Rue Habib Bourguiba Sfax le 27/11/2019 quittance n° M086149,sous le n° 19204547 Madame Naziha Bent Mustafa Ben Mohamed Lakdar Abdelewi a vendu à Mr Slim Ben Ali Mahjoub sa part du fonds de commerce du Cafeteria sise Magasin n°9 complexe commercial OUTOUR CENTER Route El-Matar Km 4 Sfax, Les oppositions devront être faites dans le délai de 20 jours chez l'acheteur au Cafeteria précédente.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 13/12/2019.

2019X01560FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date du 29/6/2018, enregistré à la recette des finances de Medjez El Bab le 22/2/2019 sous le n° 19200514 reçu n° M010248.

Les nommés : Zina, Jamila, Aziza, Neziha, Radhia, Raoudha, Radhia, Souad, et Mohamed fils de Ahmed Riahi ont cèdé toutes leurs parts du fonds de commerce hérités de leur mère: Hammami Zohra Bent Khalifa du local situé à la cité Chemekh à Medjez el Bab et exploité dans le commerce de prêt à porter à leur sœur Nommée : Riahi Mounira

Toute opposition doit être tenue au bureau du Maitre Jlassi Nahla - Avenue Habib Bourguiba Medjez el Bab Béja- dans un délai de 20 jours de la date de publication.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 19/12/2019.

2019J00109FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 14/3/2019, enregistré à la recette des finances de Douz le 17/5/2019 (enreg 19203710 quit n°M0023733), Mr Houcine Ben Amor, CIN 04913318, a cédé, en toutes garanties légales et réelles à Mr Rami Bennasr, la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Av Med Elmarzougui Douz sous le nom "Restaurant l'orient".

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur au local du F.C. dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le Quotidien «Echourouk» du 22/8/2019.

2019O00063FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé intitulé "Vente d'un fonds de commerce" en date du 6 décembre 2019, enregistré à la recette des finances de Sejnene le 9/12/2019 suivant quittance n° M022850 et enregistrement n°19200742, Mademoiselle Saloua Bent Abdallah Dhouibi, demeurant à l'avenue Habib Bourguiba à Sejnane Gouvernorat de Bizerte a vendu à Monsieur Rezk Ben Jilani Mechergui demeurant impasse Ennakhla, Senyet Ouali, route touristique de la corniche à Bizerte, la totalité du fonds de commerce à usage de Pharmacie, exploité dans le local situé avenue Habib Bourguiba à Sejnane Gouvernorat de Bizerte.

Les oppositions seront reçues, auprès de Maître Boubaker Farhati, avocat près de la cour de cassation, à son étude sise au n°14 de l'avenue de Londres - le Passage - 1000 Tunis et aussi à l'adresse de la pharmacie sise avenue Habib Bourguiba à Sejnane Gouvernorat de Bizerte et ce dans les vingt jours, au plus tard, suivant l'insertion du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Echourouk" et le Quotidien en date du 12 décembre 2019.

2019403756FCCC2

Avis de vente

En vertu d'un acte S.S.P. du 30/11/2019, enregistré à la recette des finances de la cité Ettadhamen sous le n°19204483 quittance n°M11505, Ahmed Ben Ammar, résident au 21 rue 6221 Cité Entilaka Tunis a vendu le fonds de commerce consistant à la vente des cadeaux et articles d'antiquités sis au 337 rue 105 Ettadhamen l'Ariana, et ce à Hichem Abdelkafi résident au 07 rue de Londres Tunis.

Toute opposition sera adressée à l'adresse du fonds de commerce susvisée, et ce pendant le délai légal à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Chourouk en date du 11/12/2019.

2019403767FCCC2

Avis de vente

En vertu d'un acte S.S.P. du 4/12/2019, enregistré à la recette des finances rue de l'Algérie Jendouba au 4/12/2019 sous le n°19202500 quittance n°M048777, Monia Ayari, a vendu le fonds de commerce consistant à tout commerce sis au rue de l'Union du Maghreb Arabe

Jendouba Nord, et ce à Hichem Abdelkafi résident au 07 rue de Londres Tunis.

Toute opposition sera adressée à l'adresse du Maître Tarek Ghazuani sis au 24 Rue Khmaies Hajri Jendouba, et ce pendant le délai légal à partir de la publication, de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Chourouk en date du 12/12/2019.

2019403768FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P fait à Tunis le 11.9.2019 enregistré à la recette des finances à Sejnene le 13.9.2019 sous le n°M018540 enregistrement n°19200556 Mr. Mustapha B. Amor B. Ali Maalaoui a vendu à Mr. Bechir B.Ali Ben Abdenabi Mechergui tout le fonds de commerce avec ces éléments corporels et incorporels exploité comme café Av. Hassen Nouri Sejnene.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT au cabinet de maître Soufiane Mechergui sis 34, rue Habib Boughatfa Bardo 1 Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien en date du 14 décembre 2019 sous le n° IP 119/4417.

2019403770FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 3/12/2019 enregistré à la recette des finances du Denden le 4/12/2019 Quittance n°M064219 enregistrement n°19203005 Madame Mabrouka Bent Ali Ben Khlifa Melouss titulaire de la carte d'identité nationale n°03537636 délivrée à Tunis le 16/8/2011 avec procuration a Monsieur Lassad Ben Miloud Ben Sessi a vendu à M Lahbib Ben Ammar Ben Chaaben Sabkha titulaire de la CIN 00586708 délivrée à Tunis le 6/8/2008. La totalité du fonds de commerce du local consistant en 1 local pour vente des sandwiches et crêpes et pizzas et autres exploite au local sis à 59 Rue Hbib Bou Ghatfa Manouba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions se feront dans les délais légaux entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce.

Passé ce délai toutes les oppositions seront rejetées.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal officiel.

2019403772FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances de Bizerte le 12/12/2019 sous le n°19206020, quittance n°M102022 rédigé par Maître Noureddine Mejri, Avocat à la cour de cassation établi au 19 Rue Mohamed Ali 7000 Bizerte.

Monsieur Anwar Nahal a acheté de monsieur Sahbi Nahal la totalité du fonds de commerce exercé dans le local établi Bir Meniya Kornich Bizerte à exercice en tant que café moyennant le prix de 10 mille dinars (10.000.000).

Le présent avis a été publié au journal Chourouk du 14/12/2019.

Toutes les oppositions au paiement du prix entre les mains du vendeur doivent être exécutées à l'adresse de l'acheteur sise route Kornich Rawabi Bizerte dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2019403778FCCC2

Location gérance libre

Location de fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte ssp du 5/12/2019 enregistré à la recette des finances Rue Al Jazira Tunis le 5/12/2019 Quittance n°M0734.69 enregistrement n°19303045 M. Salah Gorgi a loué le fonds de commerce sis au 12 Rue petit Souk Chawachia - Tunis à M. Jaafar Ben Mahmoud pour une durée de six mois renouvelables à partir du 1/12/2019.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Assabah" et "Le Temps" du 14/12/2019.

2019T01636FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu du contrat de location de fonds de commerce rédigé le 7/01/2016 enregistré à la recette des finances Yasminette le 19/01/2016 quittance n°M003611 enregistrement 16300154, Mr Hamda Ben Abdessalam Mili par son procureur Najib Mili en vertu d'acte de procuration CIN 041134280 a loué à Mr Ben Mbarek Riadh CIN 07063016 la totalité de fonds de commerce exerçant activité pizzeria, crêperie, sandwicherie, situé à résidence Sarra Madina Jadida 3.

2019R02684FCCC3

Contrat de location d'un fonds de commerce

MF : 1650046P/A/M/000

Suivant un contrat écrit le 30/11/2019, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 6/12/2019 n° d'enregistrement 19303349 quittance n°87714, la société PLANET AGRO représentée par son gérant Moez Ben Hnia a loué le fonds de commerce de la société MED FRUITS ET LEGUMES situé à la route Beni Khalled Grombalia 8030 pour une durée de trois ans à partir de 01/11/2019.

Cette annonce a été publiée aux journaux «La Presse» et «Assahafa» à la date du 13/12/2019.

2019R02689FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette

des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 3/12/2019 sous n°19303474 Quittance n°M077561. Mohamed Radhouene Kattana, titulaire de la CIN n°12802301 a loué à Sofiène Ben Khmaies Sabbagh, titulaire de la CIN n°06898163, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente produit alimentaire «Drugstore» sis à 11 Rue Tarek Ibn Zied Sousse pour une durée de 2 ans renouvelables à partir du 01/11/2019 au 31/10/2021, avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 13/12/2019.

2019S01464FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 27 et 28/11/2019 et enregistré à la recette des finances Mohamed Maarouf Sousse le 29/11/2019 quittance n°M093280, enregistrement n°19302684, Mr Moncef Amor, demeurant à Sbatt Ben Amor Sousse médina, a loué en Gérance libre la totalité du fonds de commerce du local sis à 71 rue de Paris Sousse médina, à Mr Salah Amor demeurant à 34 Rue el Mar Sousse médina et ce pour vente des huiles de massage et des parfums traditionnels.

Toutes les oppositions sont acceptées dans le délai légal entre les mains du locataire gérant à l'adresse du local ainsi indiquée.

Cette annonce a été publiée dans les journaux quotidiens «El Sahafa» et «La Presse» le 11/12/2019.

2019S01467FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Cité Erriadh à Sousse le 24/4/2018 sous N°18301772 quittance n°M054269. Ali Lazreg, titulaire de la CIN n°6873540 a loué à Najeh Baklouti, titulaire de la CIN n° 09330280, la totalité du fonds de commerce du local destiné Restaurant sis à Rue Hateb Ibn Abi Baltaa- Cité Erriadh 2 Bis- Sousse pour une durée de 5 ans à partir du 1/12/2017 au 30/11/2022, avec leurs éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien » du 18/12/2019.

2019S01472FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 17/12/2018 sous n°18303650 Quittance n°M067212. Kmar Ghachem, titulaire de la CIN n°09269114 a loué à Mohamed Sayed Bou Arwa, titulaire de la CIN n°08437882, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné vente produit de Quincaillerie restaurant touristique et activités annexes sis à n°6 Rue des Orangers Khézama Est Sousse (RC : A0913290210) pour une durée de 2 ans à partir du 01/12/2018 au 30/11/2020, avec leurs éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 19/12/2019.

2019S01482FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Midoun le 23/9/2019 quittance n°M057848 sous numéro 14302959, monsieur Ibrahim Toueima carte d'identité nationale n°09118892 a loué à monsieur Abdessatar Toueima la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et financiers sis à route Sidi Garousse cité Essalem Midoun Djerba dont l'exploitation restaurant.

Acceptation des objections au plus tard vingt jours à compter de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2019M00430FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 6/01/2016, enregistré à la recette des finances de Houmt Souk le 19/4/2016 sous le n°16301228 et le reçu n°M034686, Mr Hfaïedh Benhamed a loué à Mr Amine Moeddeb, avec toutes les garanties effectives et juridique tout le fonds de commerce sis à rue Hassin Anane Houmt Souk Djerba, comprenant la clientèle et l'achalandage qui lui sont rattaché.

La durée de ce contrat est de deux ans renouvelable à compter du 01/01/2016. Toute protestation à cette location doit se faire dans les 15 jours qui suivent cette publication à l'adresse citée précédemment.

2019M00431FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

En vertu d'un contrat de location enregistré à la recette des finances de Menzah 6 le 10/12/2019 sous le n°19308038 quittance n°155188, Madame Wafa El Madhioub loue à Madame Emna Chamakhi, la totalité du fonds de commerce pour exercer l'activité de vente de prêt à porter, sis à cité Jemil n°32-33 El Menzah 6 avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions sont acceptées chez Maître Salah Dakhlaoui à l'adresse suivante : Centre d'Affaires City Center Bloc B - 7ème Etage Centre Urbain Nord, dans un délai de 20 jours à compter

de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» le 18/12/2019.

2019403773FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association :

Association Sciences· Horizons

Adresse : Faculté des Sciences de Tunis 2098 Manar I

Campus universitaire Farhat Hached Tunis

Objectifs:

1) Diffusion du savoir et des résultats scientifiques

2) Soutien des jeunes chercheurs (Doctorants et post Doctorat) en science

3) Renforcer les capacités technologiques et pédagogiques auprès des étudiants et des chercheurs.

4) Suivi de l'éveil technique et pédagogique

5) Renforcer la collaboration avec les associations nationale et internationale

6) Développer la relation entre les chercheurs universitaires et les industriels dans les divers domaines mentionnés ci-dessus.

Membres :

1) Mohamed Taieb Ben Dhia : Président

2) Thouraya Barhoumi : Secrétaire générale

3) Moncef Temani : Trésorier

2019T01633APSF1

Déclaration de constitution d'une association

Nom : organisation Terre des Hommes Italie, filial Tunisie.

Siège Social : Numéro 12 rue Ezzahraoui app 2, 2ème étage, la Marsa, 2070 Tunis.

Objet : Organisation à but non lucratif, à caractère social général.

Objectifs :

- Sensibiliser la société sur la souffrance des personnes vulnérables, en particulier les enfants, les causes de cela, et proposer des solutions.

- Contribuer à aider les différentes personnes vulnérables, notamment les enfants, les femmes, les handicapés et les réfugiés ... qui ont besoin de soutien psychologique et matériel, les protéger et préserver leurs droits par tous les moyens légaux, nationaux et internationaux, et en utilisant tous les moyens appropriés pour y parvenir tout en préservant leur dignité.

- Mener des activités et des projets dans divers domaines liés à l'assistance et au soutien des personnes vulnérables de la société, en coordination avec les autorités locales et en coopération avec toutes les parties intervenantes.

Comité Directeur :

Le président : Ayman Amri.

Secrétaire général : Khalil Hamdi.

2019R02642APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : DFI UNITY

Siège : Ecole Supérieure d'ingénieurs de Medjez El Bab

Objectifs :

• Renforcer les acquis cognitifs de l'étudiant

• Contribuer à l'encadrement des étudiants dans le domaine scientifique et culturel

• Contribuer au développement de l'esprit entrepreneurial

• Participer à l'insertion des étudiants dans le milieu professionnel

• Encourager les étudiants à réaliser des projets scientifiques

Président : Amari Rayan

Secrétaire général : Soufi Elaa

Trésorier : Mnasri Arsalen

2019R02644APSF1

Constitution d'une association

Nom : association sportive des eaux GEG

Siège : Route du Kef Km 9 Sonede – Tunis

Objectif : sport et loisir

Président : Chaouachi Med Abdel Monem

Secrétaire général : Arfaoui Nabil

Trésorier : Fraîhi Ezzedine

2019R02678APSF1

Constitution du Syndicat des copropriétaires de la Résidence El Médina Centre

Suite à la réunion de l'assemblée générale constitutive, tenue samedi 5 octobre 2019, dont le PV a été enregistré à la recette des finances de Yasminet sous le n°19702544 et la Quittance n°M852995, le Syndicat des copropriétaires de la résidence El Médina Centre a été constitué et il est situé à la Nouvelle Médina 3, El Yasminet, Route Mornag, Ben Arous.

Le Conseil Syndical est constitué de :

Membres :

Mr Mohsen Zaabi : Président du Conseil Syndical

Mr Ghassen Abdelmaksoud : Trésorier

Mr Aymen Saafi : Secrétaire Général

Mr Jamel Zaafouri : Membre

Mr Kamel Zarii : Membre

Mr Monem Rabii : Membre.

2019R02688APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Association Tunisienne pour la Réduction de l'immigration secrète

Siège : 6 Mohamed Bourguiba Tunisie

Objectifs :

1- sensibilisation aux dangers de la migration illégale.

Les membres:

M. Anis Trabelsi, Président de l'Assemblée

M. Sharaf eddine saket, secrétaire général

Mme Kaltoum Raouni trésoriére

2019R02695APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne de l'éducation familiale «Osrati»

Les objectifs :

- L'éducation à la citoyenneté active.

- Prévention de la violence à l'égard des femmes.

- Prévention de la violence familiale et scolaire.

- Assistance et contribution à la protection des jeunes contre les comportements à risque.

- Encourager les jeunes à faire preuve de créativité et de distinction en développant des capacités et en améliorant les compétences de vie au sein de la famille.

- Contribuer à bâtir une société saine, forte et efficace.

- Contribuer à prendre soin de la famille et de son rôle dans la protection des enfants et le maintien d'une société intégrée.

- Mener des activités de sensibilisation et de sensibilisation aux niveaux central, régional et local pour poloniser davantage les idées et échanger des vues sur le rôle de la famille dans le traitement de la dissolution et de la désintégration de la société et les mécanismes pour construire une famille intégrée et ouverte conformément aux procédures légales utilisées à cet effet.

Les fondateurs :

- La présidente : Karima Guizani

- Le secrétaire générale : Hakima Aloui

- Trésorière : Atef Slaimi.

2019R02705APSF1

Constitution d'une association

Nom : Voies du futur

Siège social : Rue Hédi Chaker Menzel Khir Ouardanine Monastir 5041.

Objectifs :

- Participer à la diffusion des valeurs du travail, de la citoyenneté de la démocratie et de coexistence loin des différentes formes de violence

- Contribuer à la protection et à la consolidation des droits et libertés d'une manière compatible avec le système des droits de l'homme en général en renforçant les droits de la femme et des jeunes, en emploi et en dignité

- Soutenir les efforts de l'état pour diffuser un développement global dans le domaine culturel et éducatif au niveau local et régional

- Contribuer à l'engagement du développement durable et de la gouvernance locale.

Président : Anis Helal

Secrétaire Général : Ahmed Helal

Trésorière : Imen Helal.

2019R02708APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association de la Santé Préventive de Gabès

Adresse : Lycée privé Soumoud cité El Manara 6011 Gabès

Objectifs :

- Diffusion de la culture liée à la prévention des maladies.

- Préparation des études et organisation des forums scientifiques sur des sujets de nature sanitaire; sociale; caritatives et d'urgences.

- Communication avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales s'occupant des sujets sanitaires et sociaux

- Organisation des compagnes de sensibilisation dans les domaines de la santé préventive

Membres :

- Président : Hamdi Yahia

- Trésorière : Telmoudi Houda

- Secrétaire général : Mohamed el Hédi Sahli.

2019R02711APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Olympique des Sports Individuels

Objet : Sportif But : Formation et encadrement des jeunes sportifs au sport Taekwondo - Karaté et Gymnastique

Siège : Sahloul 1 - Rue Babel n° 26 Sousse

Correspondance : n° 5485 du 6/12/2019

Dossier : n° 45/11/2019

Fondateurs

Président : Walid Ben Khalifa

Secrétaire général : Izdihar Elabed

Trésorier : Mohamed Chebbi.

2019S01441APSF1

Constitution d'une association

Selon les procédures du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, suite à l'assemblée constitutive tenue à Monastir le 16/5/2019 et à la déclaration déposée le 27/6/2019 sous référence numéro RR 276310317 TN et validée par la présidence du Gouvernement le 27/11/2019, est constitué une association ayant pour dénomination : les Activistes de la Méditerranée. * Nom : Les Activistes de la Méditerranée.

* Adresse : 1er étage Résidence Dar Abbes, Rue 1er Juin Monastir 5000.

* Buts :

1- Promouvoir et valoriser les principes de la citoyenneté.

2- Défendre et promouvoir les droits de l'enfant et de la femme.

3- Etablir un réseau d'échange et de coopération avec les organisations et acteurs de la société civile en Méditerranée, engagés dans le domaine des droits de l'enfant et des droits de la femme.

4- Consolider les valeurs de la paix, de la tolérance et de la solidarité en méditerranée.

5- Consolider la culture du dialogue, de l'acceptation de l'autre et du respect de la diversité.

6- Etablir un réseau d'échange et de coopération dans le domaine social, culturel et scientifique avec les activistes de la société civile en Méditerranée.

* Membres fondateurs :

1. Présidente : Ines Takali

2. Vice-présidente : Imen Mani

3. Secrétaire générale : Hanen Abess

4. Trésorière : Salma Zarrouk

5. Membre : Fatma Yaacoubi ep Ferjani

6. Membre : Selma Mani

7. Membre : Mehdi Takali

2019S01445APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Modernistes Tunisie

Adresse : Avenue Hannibal - Immeuble Zarrad - 5070 Ksar Hellal

Référence : RR 244241252 TN

Objet : à caractère général

Buts : Contribuer, selon les sujets et les possibilités, par des études et des réalisations dans les domaines culturel, éducationnel, scientifique, social, sociétal et économique et ce, selon les fondements et les pratiques de la mitoyenneté, des valeurs universelles des droits de l'Homme et du développement durable.

Président : Younès Bouazra

Secrétaire générale : Abir Slim

Trésorière : Iméne Badreddine

2019S01455APSF1

Constitution d'une association

Maitre Amira Abdelhamid

Avocat

Rue Taher Sfar centre Marhaba

3ème étage Sfax 3000

Tél : 74.227.416 | Fax: 74.210.275

Dénomination: association Festival Elassil de Musique Maghrébine

Objet : promouvoir la musique maghrébine en visant à :

1- préserver le patrimoine culturel marocain,

2- motiver la production musicale,

3- échanges culturels entre les pays du Maghreb Arabe à travers des événements musicaux,

4- développer le gout artistique de la jeunesse du Maghreb arabe,

5- enrichir la scène culturelle de Sfax,

Siège : l'Institut Supérieur de Musique de Sfax sise rue Mohamed Jamousi Sfax

Présidente : Madame Wafa Fakhfakh Ep Zahaf

Vice présidente : Madame Lilia Karray Ep Fourati

Trésorier : Monsieur Yassine Ben Taher

Secrétaire général : Monsieur Ali Ayouni

2019X01539APSF1

Constitution d'une association

- Dénomination : Association patrimoine et développement

-Siège social : Bibliothèque régionale du Kef. Rue Ahmed Amara 7100 Kef

- Objectifs

- Exploiter le patrimoine du gouvernorat du Kef dans le développement des aptitudes et des compétences cognitives et ce en organisant des foires régionales et nationales et/ou en y participant pour faire découvrir le patrimoine matériel et immatériel de la région du Kef.

- Recenser et délimiter le patrimoine matériel et immatériel de la région à travers des activités relatives au tourisme interne et culturel, des visites guidées des différents sites archéologiques et monuments historiques en plus du collecte et de la conservation du patrimoine oral de la région.

- Déterminer avec précision les spécificités culturelles de la région par le biais de la présentation du capital intellectuel (musique, poésie, arts plastiques, ruine, histoire ...) .

- Stimuler la créativité, encourager les Innovateurs dans la région, faire connaitre les idées Innovatrices en faisant la promotion dans tous les domaines (accompagner les nouveaux talents en les aidant à se perfectionner, les encourager à participer aux différentes manifestations culturelles).

- Relancer et revitaliser le mouvement culturel dans la région à travers la participation aux différentes manifestations culturelles, nationales et religieuses.

- Promouvoir la culture et dynamiser le développement dans la région en organisant des manifestations culturelles en partenariat avec les structures et les organismes concernés.

- Membres:

- Présidente : Messaoudi Habiba

- Secrétaire générale : Dhebaibi Sihem

- Trésorière : Khlaifya Souhail

2019C00121APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association de Défi pour les sports individuels

El Guettar Gafsa

Sujet : Association Sportive

Siège social : Avenue Abou Kacem Chebbi El Guettar

Objectif : Encadrer et encourager les jeunes et développer leurs capacités physiques et techniques et la promotion au plus haut niveau sportif et moral

Président : Taieb Hamza

Trésorier : Mannai Wassim

2019D00133APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Tunisienne de l'enfance et de la jeunesse «ATEJ»

Siège : Souk Jedid Sidi Bouzid 9121

Objectif : soutenir des jeunes dans la vie publique et contribuer à l'autonomisation économique et sociale des jeunes.

Objet : Educatif - développemental

Président : Monsieur Dhahri Houssem.

2019Y00082APSF1

Constitution d'une association

- Association: Asso élevage Douz «ASED»

- Siège social: cité ben Hamroun/ LAOUINA DOUZ

- Raison: secteur d'élevage à DOUZ

- Déc.: Envoyée par L.R au S.G du gouvernement le 8/6/2018 RR20806955TN

- Objectifs: participer à consolider le secteur d'élevage à DOUZ

- Président Mourad ben Mohamed.

2019O00060APSF1

Constitution d'une association

Nom : El Rayen équestres Negga

Objet : Sportifs

Objectifs : Elevage de jeunes à cheval, revitalisation et revitalisation du patrimoine et renforcement des relations avec des associations similaires aux niveaux national, régional et International, organisation de courses de chevaux

Siège social : Negga souk lahad Kebili

Autorisation n° 38 le 25/10/2019 Publiée par le commissariat régional de la jeunesse et aux Sports de Kebili

La structure administrative:

Le président : Adouani Naoufel

Le secrétaire général : Ejday Abdelkarim

Trésorier : Zriba rabie

2019O00062APSF1

Constitution d'une association

Nom : Club équestre Caval-Héros

Adresse : Rue du Maroc Souani Monastir

Objectifs : Former les jeunes et les encourager à développer leurs capacités physiques dans le domaine équestre.

Le président : BESBES Yosr

Membres : Chaouch Dhekra, Chaouch Raoudha, Besbes Hela, Chaouch Amel

2019403764APSF1

Homologation de résolutions

Association Club Tennis de Table Massicault

Suivant PV en date du 30/9/2018 enregistré à la recette des finances El Mornaguia en date du 13/11/2019 sous le n° 19701906 il a été décidé changement de la dénomination comme suit : Club Tennis de Table Borj El Amri

2019T01621APSF2

Procès verbal

Sfax - Railway - Sports

Suite au procès verbal en date du 9 décembre 2019 le comité de Sfax railway sports a décidé :

Secrétaire général Nouredine Lajmi

Mohamed Kalel Trésorier

2019X01542APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tel : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante :

La BANK international de Tunisie SA inscrite au R.C Tunis n°B187881996 son domicile élu à avenue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie :

La Société Bir Mchergua, Société Sarl inscrite au RC Tunis n°B068562004 son domicile sis à Bir Mchergua Zagouane.

- Adli Ben Mohamed Chérif, cin : 00933263, demeurant à El Fahs.

Avocat poursuivant :

Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis rue Liban Tunis.

L'immeuble saisi :

La totalité des parts indivises soient 400 parts revenant à titre de propriété à la partie saisie dans l'immeuble objet du titre foncier n°949 Zagouan dénommé «Elhana» sis à Bir Mchargua Zagouane. Il s'agit d'un terrain contenant une villa de 2 étages.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée après remise de 40% à 193065 dt 000.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi 20/01/2020 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de premiere instance de Zagouane.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Zagouane.

2019T01623VEPA1

Vente aux enchères

Me Ahmed Smat

Avocat à la cour de cassation

Tél : 71.575.999

MF : 756828NAP000

Partie créditeur poursuivant :

AMEN BANK - S.A. M.F : 221M sis à l'Av Med 5 Tunis

Partie débitrice saisie :

Ali Ben Charbane - CIN 01513051 sis au 62 Av Habib Bourguiba - Ousja - Bizerte.

Partie approbatrice de l'hypothèque : Mme Basma Awadi, CIN 05662165 sise à la cité du Palmier Rawabi - Bizerte.

Avocat poursuivant :

Me Ahmed Smat, Avocat à la cour de cassation MF : 756828NAP000 sis au 60 Av Bab Benat Tunis.

Immeuble saisi :

Tout l'immeuble objet du titre foncier n°49622 Bizerte s'agissant d'un immeuble de trois étages sis à l'angle de deux rues ouvrant sur la route principale exactement à Beni Leith dans une zone d'habitation avec quelques boutiques commerciales - d'une superficie de 208 mètres carrés dont 508 m² couvert (140 en RC et 154 mètres carrés en 1er étage et 154 mètres carrés au 2ème étage et 60 mètres carrés au toit - le RC consistant à un café équipé d'un comptoir et trois garages ouvrant sur la route Borj Talel Ras ENJLA et un appartement au 1er étage et un autre au 2ème étage se composant chacun d'un salon et 2 pièces et une SDB et une cuisine et un balcon.

Mise à prix : 204.792,000 dinars outre les dépenses qui seront taxés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : 7/01/2020 à 9H devant le tribunal de 1ère instance de Bizerte.

Visite : Tous les jours pendant les horaires du travail.

2019R02686VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Habib Ben Salah Ben Hadj Hassen Bouhlel, domicile élu étude maître Guedri Mounir.

Contre : Ridha Ben Salah Ben Hadj Hassen Bouhlel, Samira Bent Salah Ben Hadj Hassen Bouhlel, Mustapha Ben Salah Ben Hadj Hassen Bouhlel et Abdelhafidh Ben Salah Ben Hadj Hassen Bouhlel, domiciliés rue Midoun n°22 Radés - Melyane - Radés - Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Guedri Mounir avocat à la cour - angle Avenue de l'environnement et rue Beyrouth 2ème étage (2034) Ezzahra.

Immeuble objet de la vente : la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n° 26608 Ben Arous se situe à l'angle de la rue Imam El Ghazali et rue Ibn Aljazzar - Hammam-Lif, équipé en eau potable et électricité, limité au nord par la rue Ibn Aljazzar et au sud par une propriété d'un voisin et par la partie ouest rue Imam El-Ghazali, à l'Est une propriété d'un voisin, sa superficie totale est de 491 m², contenant une maison composée de plusieurs parties : la première partie au rez-de-chaussée composée de quatre pièces, un couloir, une cuisine, une salle d'eau, la deuxième partie est composée d'un appartement au fond du jardin composé de deux chambres communicantes avec un couloir et une cuisine et une salle d'eau, la troisième partie est composée d'un local commercial loué, et la quatrième partie est composée d'un local commercial loué, le premier étage se compose d'un escalier, quatre chambres, une cuisine, un salon.

Mise à prix : 567.800,000 dinars, en ajoutant les frais de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : jeudi le 23/01/2020 devant la chambre de ventes immobilières auprès de tribunal de 1ère instance de Ben Arous à partir du 9h du matin.

La participation n'est possible que par intermédiaire d'avocat et qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

Observation : pour plus de renseignement, consulter le bureau d'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe de tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

2019R02687VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude du Maître

Moussa Sadok Farhat

Avocat Avenue Hédi Chaker Tataouine 3200

Tel: 75 861.844 FAX: 75 .850.072

Partie poursuivante : Abdallah Ben Mohamed Ben Ali Boumekhla C. I. N n° 0651112 demeurant à Tataouine.

Partie Poursuivie : 1) Mbarka Goutai 2) Zohra Ezzidine 3) Mabrouka Ezzidine

4) Zouhaier Ezzidine 5) Rejeb Ezzidine 6) Hédi Ezzidine demeurants à Tataouine rue Chattila.

Date et lieu de la vente : tribunal de 1ère instance à Tataouine Chambre des saisies -arrêts le 27-01-2020 à 9h du matin.

Mise à prix: Cent Vingt Trois Mille et Vingt un dinars deux cent Huit Millimes (123.021.208).

Immeuble saisi : La totalité du local sis à 3 rue Chattila Wed el Gamah Tataouine délégation Tataouine nord zone urbaine comportant deux maisons chacune à une entrée spéciale se limitant au sud rue Chattila sur 13.20 m, à l'Est un lot de terrain à la propriété de monsieur Ahmed Ezidinne : sur: 27m , au nord Mohamed Garmouda sur 27 m à l'ouest Ayadi Dab sur 13.20 m la totalité de superficie est 356.40m 2.

Visite de l'immeuble : de 9 h du matin à 17;30 chaque jour ouvrable et pour

plus amples renseignements, lecture du cahier de charges au greffe du dit tribunal bureau de l'Avocat poursuivant Moussa Sadok Farhat 20 rue Hédi Chaker Tataouine.

2019R02698VEPA1

Etude Maitre Saied Madiha

Avocat à la cour de cassation

Rue Ahmad Karwi Immeuble Zin El Abidin Sousse

Tel : 73222006

Le mardi 21 janvier 2020 à 9 H, il sera procédé à la vente d'un immeuble suivant par devant la chambre des criées prés du tribunal de 1ère instance du Sousse 2.

Le poursuivant : B H banque demeurant à Sousse; domicile élu, étude Maitre Saied Madiha, Rue Ahmad Karwi Immeuble Zine El Abidin Sousse Tunisie.

Partie défenderesse : Fethi Hached ; demeurant à Rue Mustafa Zrida n° 14 Bouhsina Sousse; ayant la CIN n°01074779.

L'immeuble à vendre : Tout le terrain sis à Kalaa Soghra Sousse sa superficie totale est 779 mm (titre foncier n° 86449 Sousse) il représente la parcelle numéro 1 du plan de lotissement du titre mère 37544 Sousse, d'une forme rectangulaire; apte à la construction intègrée au territoire communale

Mise à prix : Cent seize mille huit cent cinquante dinars 116850 d 000 ; frais en sus.

Visite de l'immeuble : Tous les jours aux heures de travail.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans avoir consigner le 1/3 de la mise à prix.

Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 et à l'étude de Mtre Saied Madiha Rue Ahmad Karwi immeuble Zine El Abidine, Sousse.

2019S01454VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci dessous mentionné le Mercredi 22/01/2020 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maitre Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir

ME : 646195Q/P/M/000

Le poursuivant : la Société Tunisienne De Banque (S.A) représentée par son président directeur général, ayant son siège social avenue Hédi Nouira Tunis MF : 001237 A/P/M/000

Contre : Société Essalem du commerce (Créancier Principal), commerçant, inscrit au RC sous le n° B1516552006, demeurant à rue 20 Mars Bennan gouvernorat Monastir

Zouhaier Ben Neji Ben Mohamed Slama (en sa qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire) demeurant à rue 20 Mars Bennan gouvernorat Monastir

Immeuble mis en adjudication : l'immeuble nommé «Rahma» du titre foncier n° 66497 Monastir composé d'une seule parcelle, à usage d'habitation, dont la superficie totale de 370 m2 sise à rue 20 Mars Bennane gouvernorat de Monastir consistant d'un rez de-jardin de 197 m2 réalisé sous forme d'un vaste entrepôt devant la zone couverte entrecoupée d'une salle de bain et d'une cuisine, et au rez-de-jardin se trouve une villa entièrement achevée et apte à vivre d'une surface couverte de 193 m composée d'un balcon tribal avant et d'un salon à gauche de l'intérieur, d'un hall, de trois chambres, d'une cuisine, d'une salle de bain et d'une salle de bain Entièrement équipée.

Quant au côté est, il se compose d'un rez-de-chaussée de 88 m sous la forme d'un entrepôt entièrement fini et d'une maison, et au-dessus se trouve un premier étage couvrant sa superficie de 92 mm construit au niveau de la structure par des murs extérieurs, et un deuxième étage supérieur construit au niveau de la structure à partir des murs extérieurs

Mise à prix : la mise à prix est fixée à 428.150.000 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2019S01465VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatriculé au registre de commerce sous le n°B1105941996, en sa qualité de créancière saisissante.

Partie saisie :

Monsieur Farhat Ben Mohamed Ayoub, titulaire de la C.I.N n°04130789 demeurant à Sidi Abdelhamid Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°152164 Sousse, consistant en un lot de terrain situé au cartier ZITOUNA 2 Kantaoui Akouda d'une superficie de 1005 m² sur lequel est édifié une villa de 734 m², couverte composée d'un sous-sol, rez-de-chaussée et un étage.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Sousse 2 le 21/01/2020 à partir de 9h.

Mise à prix :

Un million six cent cinquante sept mille cinquante dinars (1.657.050,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2019S01468VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Pour la deuxième Fois

Une vente du fonds de commerce de : Wiem Sghair (CIN : 06862209), représente en totalité d'une "Pharmacie DE NUIT" - commerce des produits pharmaceutiques en détail - MF : 000CA1340095/Z, RC : A1057302014 demeurant à rue Taher Haddad Ain Jloula Kairouan, aura lieu le mardi le 21/01/2020 à partir de 11 heures du matin sur place et ceci en vertu de l'arrêt concernant et cahier des charges.

Demandeur : Sté TUNISIAN PHARMA TRAD TPT MF : 000/M/A/1217406/B, RC : B22178422011, en la présente de son représentant légal sise - avenue Habib Bourguiba, Bou Chemma, Gabès. CNSS : 213616-22.

Objet d'exécution : jugement n°14117 du 23/3/2018 du tribunal de 1ère instance de Kairouan.

Mise à prix : (117.184. 005d) ainsi (frais et honoraire).

Il n'est pas possible de participer à la vente sauf pour ceux qui ont remis un montant en espèce ou en présence d'un chèque certifié du solde disponible au dit huissier de justice concernant, le vendeur est dispensé de données figurant à l'article 190 du code de commerce, concernant le nombre de transactions et les bénéfices réalisés au cours des trois dernières années.

Toute personne qui souhaite participer à la vente doit être pharmacien réunissant les conditions requises telles que prévues par la loi n°55-73 du 3 août 1973 organisant les professions pharmaceutiques modifiées par la loi n°24-89 datant du 27/02/1989 telle que complété par la loi n°75-92 datant du 3/8/1992 ainsi que tous les textes réglementaires annexée au présent cahier des charges.

Observation : la visite du fonds de commerce aura lieu tous les jours ouvrables, la prise de possession, le paiement du prix, des frais d'adjudication et de l'enregistrement auront lieu immédiatement.

Office public chargé de la vente : Maître Sidhom Hafedh, Huissier notaire, Rue 3 Septembre 1934 Kairouan, M.F : 472877X/PA/000 Kairouan, Tel/Fax : 77 229 133.

Pour de plus amples renseignements, pour prendre connaissance du cahier des charges s'adresser au dit huissier notaire.

2019S01469VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Koubâa Sallemi Fatma

Avocate

Avenue Taieb Mhiri n° 7, 3000 Sfax

Tél : 74 296 991 / GSM : 28 310 376

Matricule fiscal : 1140227/E/A/P/000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble indiqué ci-dessous au dernier enchérisseur à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax et ce le lundi vingt-sept janvier deux mille vingt (27/1/2020) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Mohamed Ben Chedly Ben Mohamed Salah Missaoui, sa profession ouvrier journalier, domicilié à Douleb Sbeitla Kasserine.

Avocate poursuivante : Maitre Fatma Koubaa Sallemi, avocate à la cour d'appel, ayant son étude Rue Taieb Mhiri n° 7 premier étage Sfax.

Le débiteur saisi : Mohamed Néjib Ben Mohamed Mseddi, agriculteur, titulaire de la carte d'identité nationale n° 01056290 demeurant Route de Sidi Mansour Km 12 Sfax.

Immeuble à vendre : l'ensemble de l'immeuble sis route de Sidi Mansour Km 12,5 qui était exploité comme boulangerie ouvrant sur la route principale du coté Ouest. Il s'agit d'une boutique divisée à son intérieur en divers bâtiments contigus couvrant environ 120m2 comportant un WC et un espace sans équipements.

Limité au Sud des boutiques appartenant à Hammadi Mseddi à l'Ouest par la Route de Sidi Mansour d'où son entrée, à l'Est par un logement appartement à Mongi Chaari et au Nord une boutique appartement au débiteur saisi.

Mise à prix : suite à la décision rendue par la chambre des criées dans l'affaire 5281 du 27/1/2020 de rabaisser la mise à prix de 40% elle est fixée à vingt-sept mills dinars (27.000,000 DT) pour la totalité du bien saisi outre les frais taxés par le tribunal privilégié et qui sont fixés à 2.496,793 dinars et autres frais divers.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est possible durant les jours de la semaine au cours de l'horaire administratif.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax ou l'étude de Maître Fatma Koubâa Sallemi, Avocate à la cour d'appel, ayant son étude rue Taieb Mhiri n° 7 premier étage Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2019X01540VEPA1

Vente aux enchères publiques après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale

Partie saisie : Iskander Jawwa, marchand du prêt à porter, titulaire de la CIN n°08422421, demeurant à route de Sokra km2.5 impasse Chaker Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain clôturé sis à Sfax à route de Teniour km 16 du coté droit vers Sfax ville d'une superficie de 5670 m² et dont le coin Nord Est est sous forme d'un angle.

Il existe sur la limite du coté nord du terrain, une vieille construction qui consiste dans un habitat pour gardien d'une superficie de 138 m² composé de deux pièces, une cuisine, une salle d'eau, un «majel» et un dépôt.

Au côté sud du dit habitat et à quelques mètres seulement, se trouve un puits d'eau.

Du côté ouest du terrain, il y a deux poulaillers : le premier, dont le toit est écroulé, est en situation délabrée, le deuxième est d'une superficie de 420 m², son toit est en voûte. Il est suivi d'un dépôt d'une superficie de 27 m² couvert de plaques de zink.

Sur le coté Sud Est du terrain existe un autre dépôt, ancien, couvert aussi de plaques de zinc et dont la superficie est de 27m².

La totalité du terrain est limité du Sud par Mseddi et autres du Nord par une entrée, de l'ouest par Hadj Sassi Hamza et de l'Est par la route de Teniour d'où son entrée

La mise à prix : 240.000.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 20/01/2020 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2019X01547VEPA1

Vente aux enchères publiques après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : Hazem Ben Abderrafii Fourati, propriétaire d'usine textile, titulaire de la cin 05359750, demeurant à route Afrane km 3.5 impasse Sallemi Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité du magasin exploité par la partie saisie dans le commerce des tissus de rideaux et des meubles nommé «horizon24» sis au rez-de-chaussée à l'entrée de l'immeuble «horizon» sis à Tunis les Berges du Lac objet du titre foncier n°93038 Tunis avec les 77/4606 parties indivises et communes relevant du titre foncier 81532 Tunis.

Le magasin est de forme convexe, sa superficie est 33m², il se situe à un endroit connu pour son trafic commercial haut de gamme.

Il est limité de l'Est par l'entrée de la résidence, du sud par la voie publique et des autres cotés par des voisins (la parcelle 22 et 23).

La mise à prix : 59.400.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Ne peut participer aux enchères publiques que par un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mardi le 21/01/2020 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis sis à l'avenue Beb Bnet Tunis.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

Pour plus de renseignements, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Tunis.

2019X01548VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Zitouna, société anonyme, enregistrée au registre de commerce sous le n°B24162142009, ayant son siège social à 2 avenue Qualité de Vie, 2015 Le Kram Tunis.

Débiteur saisi : Ahmad Jamel Ben Habib, demeurant à Awled Khayreddin, Chraf, Chorben, Mahdia, titulaire de la CIN n°08297687.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour d'appel, dont l'étude est sise à rue n°42 Mohamed Ali 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Le 1/3 indivise du poulailler sis à route Mahdia km 12 Sfax, d'une superficie de 7130 m², se compose de 4 chambres pour élevage de poulets : La 1ère de 570 m². La 2ème de 550 m² avec un dépôt d'œufs de 16 m². La 3ème de 1000 m² avec dépôt de 21 m² et la 4ème de 720 m², un dépôt de conservation de nourritures de 35 m², une maison pour les ouvriers de 61 m² avec deux chambres, cuisine et toilette, une maison pour l'agent de sécurité de 56 m² avec une terrasse, deux chambres, cuisine et toilette. Du nord Zouari, est Ben Amor, sud Boukhris et ouest l'entrée.

Mise à prix : Deux cent quatre vingt huit mille et trois cents trente trois dinars 333 millimes (288.333,333 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des crieés du tribunal de première instance de Sfax, sis à rue Abou El Kacem Chebbi Sfax, le lundi 13 Janvier 2020 (13/01/2020) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2019X01550VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, enregistré au registre de commerce sous le n°B187881996, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Mziou Zeineb Bent Said, demeurant à route Gabés km 8, Ain Fallet Tina Sfax, titulaire de la CI N n°01023660.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour d'appel, dont l'étude est sise à rue n°42 Mohamed Ali, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Le Terrain sis à route Gabès km 8 station Bi Mostawsaf Sfax, d'une superficie de 623 m² objet du titre foncier n°55649 Sfax dénommé «Zribi 2», du Nord 26.30 m, de l'est 22.85 m, de l'ouest 24.62m et du sud 10m, dont se trouve un Studio de 34 m² avec carrelage qui se compose d'une chambre, kitchenette et toilette. Au sud du studio se trouve un dépôt de 8.45m sur 2.15m. Du sud du terrain L'entrée de 10m de largeur, nord Lot n°7, est. Lot n°3 et de l'ouest Lot n°5.

Mise à prix : Cent et un Mille dinars (101.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à n°4 rue Ahmed Aloulou prés de la CNSS Sfax, le mercredi 15 Janvier 2020 (15/1/2020) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2019X01551VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mohammed Ben Salah Gmati, CIN 03372301 directeur technique dans une société, demeurant à 3 rue d'Alger Ben Arous

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 1500/3638 revenant au débiteur dans L'immeuble dénommé «Mouna» objet de TF n°4902 Médenine consistant en un terrain d'une contenance de 3638 m² les parts indivises font parties d'une parcelle de terrain prolongée sud nord délimité du coté sud d'un coté une ligne ensuite la parcelle n°2 et d'un autre coté la parcelle n°972, du coté est d'un coté une ligne ensuite la parcelle n° 2452 et d'un autre coté aussi et en 3ème partie la parcelle n°948, du coté nord une haie ensuite la parcelle n°947 et du coté ouest la parcelle n°946 d'un coté et d'un autre coté une ligne ensuite la parcelle n° 2 la longueur du coté sud 24.14 mètres et 28.12 mètres, du coté est 31.61 mètres, 59.92 mètres d'une contenance totale 2942 m², le terrain contient du coté sud une construction et une construction légère adjacente du coté nord, un puit, un bassin d'eau, 7 oliviers un petit palmier, 2 palmiers et 8 arbres fruitiers.

Mise à prix : (45.000.000 dt) frais en sus après réduction de 40 %.

La date et lieu de la vente : Lundi le 20/01/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X01553VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A.

R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Abdessalem Trabelssi, CIN n°01334853, demeurant à :

1/ route Saltnia Km 6 Sfax.

2/ route Mahdia km 9 avenue Rached Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route Mahdia km9 Sfax d'une contenance de 922m² consistant en une construction d'une superficie de 484m² en marbre en charpente son plancher est en ciment et au coté nord ouest une construction prend la forme d'une administration en dalle contenant 2 chambres exploitées comme des bureaux et 2 toilettes. L'immeuble délimité du coté sud par les frères Guassara, du coté nord par un voisin, et ouest par les frères Guassara et du coté est par une entrée et un voisin.

Mise à prix : (198.000,000 dt) après la réduction du prix du 40%

La date et lieu de la vente : Lundi le 27/01/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X01555VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Modern Leasing en la personne de son représentant légal, SA, sis à 11 rue Khaireddine Pacha Tunis R.C : B137061997 domicile élu chez Arab Debt Recovery (ADR) 5 palace talirane, 8ème étage 1002 Tunis - Belvédère Tunisie.

La partie saisie :

Moez Ben Abdelfatteh Cheker CIN 05391062, demeurant à la route Menzel Cheker km 3.5 impasse Dammak Sfax 3012.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «palmarium 2» objet du TF n° 45721 Sfax avec les parts indivises soient 4336/30 parts dans le TF n°25226 Sfax sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Palmarium 2 au bord de l'avenue des Martyrs Sfax consistant en un magasin d'une superficie de 30m² exploité comme un restaurant "MAMA MIA" dont le sol en carrelage, le toit en dalle couvert par un staf, il est divisé en 2 parties la première une salle de réception et l'autre une cuisine équipée.

Le magasin est équipé en électricité, l'eau potable et de tous les équipements généraux et il est en bon état et bien entretenu.

Mise à prix : (150.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 20/01/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X01556VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Amous Abdelhamid

Avocat à la cour de cassation

31 Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la vente immobilière à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid sis près complexe Sportif Sidi Bouzid le mardi 21/01/2020 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante :

- Banque Internationale Arabe de Tunisie société anonyme son registre de commerce n°B187881996 représentée par son représentant légal dont le siège social est au 70, avenue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie :

- Monsieur Abdelhamid Ben Mabrouk Abdessalem agriculteur demeurant rue Imem Sahnoun immeuble Jaoua 3ème étage Sfax CIN n°05236810.

Avocat poursuivant :

- Maître Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant 31 avenue Farhat Hached Sfax.

Immeuble saisi :

Il s'agit d'une parcelle de terrain sise à Imedet Besbes Délégation de Mazzouna Gouvernorat de Sidi Bouzid portant le n°65 du plan de l'immatriculation d'une superficie de 51457 m² objet du TF n°71286 Sidi Bouzid dénommé "Zina" objet du jugement d'immatriculation sous le n°58895 du 30/11/2006.

Terrain nu destiné à l'agriculture.

Mise à prix :

Vingt cinq mille sept cent vingt huit dinars 500 millimes outre les frais.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail.

Le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouvernorat.

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soit 8.576,166 D.

2019X01557VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de la mise à prix de 40 %

Créancier poursuivant : Mohamed Sghaier Ben Mahmoud Slimani, titulaire de la C.I.N 01023346, demeurant à route Menzel Chaker Km 3 impasse Barnous Sfax.

Harzollah, Immeuble Ettijari Bank Sfax.

Partie saisie : Najah Ben Ali Ben Mahamed Hdider, titulaire de la CIN 01140221, demeurant à rue el Korenfel nouveau port Sfax en tant que débiteur solidaire.

Avocat poursuivant : Maître Tahar Ellouze, M/F 000PA630347/G, rue Salem Harzallah immeuble Attijari Bank 3ème étage Sfax.

Description des deux immeubles saisis :

1- 4986 parts indivises de la totalité de 9972 parts relevant de l'immeuble objet du titre foncier n° 85715 Sfax nommé Insaf sis au secteur Chaffar délégation de Mahrès gouvernorat de Sfax, à destination agricole. Ledit terrain est d'une superficie de 9972 m2. Il est composé de deux parcelles : La parcelle n° 233 contenant dix pieds d'oliviers, et la parcelle n° 209 à contenance de 19 pieds d'oliviers dont un n'est plus.

2- La moitié indivise de l'immeuble sis à rue Habib Bourguiba Mahrès Sfax. Il s'agit d'un magasin qui donne sur la qibla et qui n'est pas en bon état et nécessite des réparations. Aucune construction n'est édifiée au dessus du magasin qui est d'une longueur de 5.50 m et d'Une largeur de 5.15 m et d'une superficie de 28 m2. Il est limité de qibla par l'avenue Habib Bourguiba, de l'est par Aziz Ben Saïd Salama, de jawf ainsi que de l'ouest par Khalifa Ben Salem Salama

La mise à prix :

1/ Le prix du premier terrain est fixé à vingt quatre mille neuf cents dinars (24.900,000D) après réduction de 40 % de la mise à prix, frais en sus, détaillé comme suit : (9.000,000 D) pour la moitié indivise de la parcelle 233 et 15.900,000 D pour la moitié indivise de la parcelle n° 209.

- Le prix du second terrain est fixé à douze mille dinars (12.000,000 d) après réduction de 40 % de la mise à prix, frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu Mercredi le 22/1/2020 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance Sfax 2 sis à la troisième zone 4 rue Ahmad Aloulou Sfax.

La visite de l'immeuble saisi : Elle peut se faire tous les jours aux heures de travail.

Avocat poursuivant : Maître Tahar Ellouze

2019X01565VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Bachir Aouled Bouali (Débiteur) agriculteur et producteur huiles, titulaire de la CIN 05390436 délivrée le 18/5/2009 y demeurant avenue Tahrir Menzel Chaker Sfax.

2) Héritiers du caution hypothécaire Mokhtar Ben Khlifa Bouali qui celui l'acte de décès émis par le tribunal contonal Agareb le 29/8/2014 qui sont : Sa veuve Mabrouka Bent Ammar Ben Ammar Ben Sadok El Mena, sans profession, titulaire de la CIN 01212673.

Ses fils qui sont : Ali Bouali, agriculteur, titulaire de la CIN 05336471

- Walid Bouali, ouvrier, titulaire de la CIN 05353286.

- Bachir Bouali, agriculteur, titulaire de la CIN 05390436.

- Makram Bouali, producteur huiles, titulaire de la CIN 08751630.

- Wahida Bouali, sans profession, titulaire de la CIN 08763358.

- Toffeha Bouali, sans profession, titulaire de la CIN 08763863.

Demeurants tous à l'avenue Abou Kacem Chebbi n°24 Menzel Chaker Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Maimoun Moala Huissier Notaire sous le n°28922 le 7/10/2019 sur toute la totalité de la propriété sise route de Gremda km 13 zone El Aouabed Sfax représentante d'une huilerie de superficie est de 1183 m², qui contient une cour qui se compose d'un bureau administratif, 9 citernes pour récolter les huiles, 5 bacs pour récolter les huiles et local pour le moteur de superficie est de 272 m².

Du coté Est se trouve un bureau attenant à une salle et entrée principale de huilerie de superficie est de 37 m² et existe aussi un débarras de superficie est de 15 m², un bureau n°2, boutique, local pour le gardien et citerne de superficie est de 80 m².

Du coté Sud se trouve un garage de superficie est de 33 m², trois débarras et salle pour les ouvriers de superficie est de 17 m².

Du coté ouest se trouve 6 comptoirs, bureau devant une bascule, wc et douche de superficie est de 150 m².

A l'huilerie existe tous les équipements suivants :

- Pont bascule numérique électronique de fabrication Sipa sous n°04224520 de valeur 30000 kg.

A l'intérieur du bâtiment se trouve équipement chaîne pour exaction de l'huile de marque Alfa laval ses parties sont démontés et en désordre à l'intérieur qui sont : Trémie de réception des grains d'olives qui suit Bande transporteuse et défeuilleuse, Laveuse, Broyeur est démonté de pièces éparpillées manquantes y existe pièces rechanges, 2 séparateurs démontés, vis transporteuses pour le transport du rision sont démontés, Chaudière à grignon, Echangeur fixé au mur.

Les limites de la propriété : du Sud Abidi d'un coté et association coranique de l'autre coté, du nord l'entrée, de l'ouest route de l'Afrane et de l'est route de Gremda d'où existe son entrée.

Mise à prix : Tout le saisi est fixé à un million dix sept mille cinq cent cinquante dinars (1.017.550.000 D) terre et construction et matériels et équipement auxquels s'ajoutent les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le mercredi le 15 janvier 2020 à partir de 9h du 4, rue Ahmed Aloulou prés de la CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 339.183.333 D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

2019X01566VEPA1

Vente à l'enchère publique après réduction de 40% du prix initial de la mise à prix relative au procès d'adjudication n°1287 du 22/01/2020

Maître Monji Dziri

Avocat auprès de la cour de cassation

28, avenue Alexandre Dumas Sfax

Tel : 74 227 591

Matricule fiscal : N°000-P-A-6302 30/T

Le saisissant : Iyadh Sellami, Syndic de faillite de la société Tlili de construction métallique et représentant de la masse des créanciers, sis route Aéroport Km 0,5 Immeuble Abdelaziz Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Monji Dziri, avocat auprès de la cour de cassation sis 28, rue Alexandre Dumas - Bab Bhar - Sfax.

Le saisi : Tlili Ben Hassan Ben Salah Tlili, gérant de société demeurant route Sokra Km 2,5 au 04 passage Sfax et route de l'Aéroport Km8 auprès de la salle des fêtes Montazah Sirine Sfax.

Le bien exposé à la vente : Vente d'un lot de terrain de surface 1312 mètres carrés de dimensions du côté est en direction sud-nord 29,60 mètres et de l'ouest limité par le coin nord-sud 18,30 mètres puis il dévie à l'est 0,2 mètres et vers le sud 11,50 mètres et au nord 45 mètres limité au sud le reste du lot de terrain n°7 sujet de l'acte de propriété n°57813 Sfax nommé MASRAB DAJEL BIS et à l'est un passage et à l'ouest un voisin et au nord un côté du lot n°7 sujet de l'acte de propriété demandé. Bâtit sur ce lot de terrain une villa d'une surface de 384 mètres carrés composée à l'est d'une véranda et une médiane et une salle de réception puis un couloir et une salle de bain puis trois chambres et une autre chambre avec une salle de bain, des toilettes, une cuisine, une véranda orientée vers l'est et un entrepôt et escaliers.

Ce lot est composé de 1230 parts d'un total de 2242,5 parts revenant au saisi sujet de l'acte de propriété n°57813 Sfax nommé MASRAB DAJEL BIS composé de 112197 parts situé dans la forêt de Sfax à la limite nord du WADI AGAREB et à la limite sud de la route n°22. Il a été caractérisé et personnalisé par le rapport de l'expert Monsieur Abdelhafidh Fakfak en date du 12/4/2019 à titre d'exécution de l'ordonnance sur requête n°4002 rendu par Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Sfax2 en date du 20/02/2019 objet d'un commandement valant une saisie Immobilière sous le n°11024 déposée par Maître Mohamed Najar Sassi le 19/9/2019 inscrit au titre foncier sous le n°57813 Sfax en date du 23/9/2019. Notez que le bien saisie à un privilège au profit du trésor public d'une dette de 12677,000 dinars en date du 5/11/2005.

La mise à prix : La mise à prix est déterminée pour l'enchère dans la vente du bien saisi à 328.944.000DT, après réduction de 40% du Initial. Chacun souhaitant participer aux enchères doit déposer le tiers de la mise à prix. C'est-à-dire ce qui est égal à 109.648.000DT avant la date de la vente. La visite du bien est possible tous les jours ouvrables de la semaine pendant les horaires du travail. Pour tous renseignements utiles le contact se fait au niveau du secrétariat du tribunal de première Instance Sfax2 où a été déposé le cahier des charges et le rapport de l'expertise en date du 12/4/2019 ainsi qu'au bureau de Maître Monji Dziri l'avocat auprès de la cour de cassation sis au 28, rue Alexandre Dumas Sfax.

Noter bien que les étrangers doivent avoir préalablement une autorisation de la part de Monsieur le Gouverneur de Sfax, de même que l'enchère ne se fait que par l'intermédiaire d'un avocat.

Date de l'enchère : L'adjudication du bien immeuble relative au procès n°1287 se fait à la salle des ventes des biens immeubles du tribunal de première instance de Sfax 2 à son siège sis 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS (caisse nationale de

sécurité sociale) Sfax El Jadida Sfax la matinée du mercredi correspondant au vingt deux janvier année deux mille vingt (22/01/2020) à neuf heures du matin (09H) et suivant.

2019X01567VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière exécutoire

Etude Maître Ali Hamdani

Avocat

93 Avenue Habib Bourguiba Houmt Souk Djerba

Tél/Fax : 75.622.206

M.F : 0972127W/A/P/000

Partie poursuivante : Jilani Ben Ahmed Ben Dhiab, Gérant d'une Société, titulaire de la CIN n°03402923 délivrée le 19/8/2005, demeurant à Boumellel Houmt Souk Djerba.

Partie saisie : Othman Ben Mohamed Beltayef, Ouvrier, titulaire de la CIN n°03538271 délivrée le 29/11/2000 demeurant à Boumellel Houmt Souk Djerba.

Avocat poursuivant : Maître Ali Hamdani, Avocat, demeurant à 93 Avenue Habib Bourguiba Houmt Souk Djerba.

Immeuble objet de la vente : Une parcelle de terre appartenant à la partie saisie, sise à Sidi Zayed sur la route touristique à Houmt Souk Djerba de 50 m de longueur et 40 m de largeur et d'une superficie totale de 2000 m². Elle est limitée au sud et à l'ouest par la propriété Othman Beltayeaf (partie saisie) à l'est par une clôture et au delà par la propriété Moneem Ben Salah auparavant et maintenant la propriété Farhat Chaouat, au nord par la route touristique.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble saisi et décrit ci-dessus est fixée à cinq cent mille Dinars (500 000 DNT) évalué par l'expert à Djerba, Mr Jilani ldoudi, suivant son rapport du 26/11/2019 en vertu de l'ordonnance sur requête rendue par Mr le Président du tribunal de première instance de Médenine, le 4/11/2019 sous n°151955.

Lieu et date de l'adjudication : La salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine, en tant que tribunal de vente des immeubles saisies, au Palais de Justice à Médenine, le lundi vingt sept janvier deux milles vingt (27/01/2020) à 09 h et suivants.

N.B : La participation à l'adjudication n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat et de celui qui aurait consigné le 1/3 du prix, et lorsqu'il s'agit d'un étranger ce dernier doit obtenir au préalable l'autorisation de Mr le Gouverneur de Médenine pour pouvoir participer à l'adjudication. Il est possible de consulter le cahier des charges à la chambre de vente immobilière au tribunal de première instance de Médenine, ainsi qu'à l'étude de Maître Ali Hamdani l'avocat poursuivant; comme il est possible de visiter l'immeuble saisi et sa constatation tous les jours aux heures de service administratif.

2019M00429VEPA1

Vente Immobilière aux enchères publiques

Etude Maître Atallah Mhamed

Avocat à la cour de cassation

97, Avenue de la Liberté Tunis Belvédère

Tél : 71 285 959 / 71 847 605

Fax : 71 285 996

Matricule Fiscal : 000/P/A/513271 Z

Poursuivant : Qatari National Bank Q.N.B. (Ex Tuniso-Qatari Bank) en la personne de son représentant légal, Société anonyme, sise rue cité des sciences Tunis, Registre de commerce Tunis n°B122251996.

En sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

1- Zbeida Ben Khlifa Ben Mohamed Trimech. En sa qualité d'héritière du créancier hypothécaire feu Chokri Trimech, demeurant Avenue des Etats Unis n°19 Tunis. * Rue Edhia n°2 Cité Jinene Oued Ellil Tunis. * domicile élu chez Ghofrane Abouz Rue Edhiaa n°2 Cité Jinene Oued Ellil Tunis.

2- Randa Ben Ali Ben Hemdene Abouz en sa qualité de créancière hypothécaire et héritière du créancier hypothécaire feu Chokri Trimech, ainsi qu'en sa qualité de tuteur des enfants mineurs Tasnime Trimech et Arselene Trimech, demeurant Avenue des Etats Unis n°19 Tunis. * Rue Edhia n°2 Cité Jinene Oued Ellil Tunis, * domicile élu chez Ghofrane Abouz Rue Edhiaa n°2 Cité Jinene Oued Ellil Tunis.

3- Dhafer Ben Chokri Trimech. En sa qualité d'héritière du créancier hypothécaire feu Chokri Trimech demeurant Avenue des Etats Unis n°19 Tunis. * Rue Edhia n°2 Cité Jinene Oued Ellil Tunis, domicile élu chez Ghofrane Abouz Rue Edhiaa n°2 Cité Jinene Oued Ellil Tunis.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis.

Immeuble objet de la vente :

L'immeuble se situe Rue Edhia n°2 Cité Jinene Oued Ellil Tunis à l'angle de la rue Edhia et l'avenue 20 Mars Oued Ellil gouvernorat de Manouba. Il consiste en une parcelle de terrain de forme carrée d'une superficie de 154 m² entourée d'une clôture (en brique et ciment) sur 65 m² y compris une maison (Duplex) se composant d'un rez-de-chaussée qui contient un salon salle à manger, une cuisine et des escaliers qui mènent au 1er étage qui est composé de trois chambres à coucher, d'une salle de bains. On trouve également dans la partie sud est de l'immeuble une place de parking pour voiture construite par une structure légère.

L'immeuble est objet du titre foncier n° 10665 Manouba dénommé «Randa» d'une superficie de 154 m² (154 parts indivises) composé par la parcelle n°150 du plan parcellaire du titre foncier 94643/6666 Manouba à usage d'habitation. L'immeuble est équipé d'eau potable, d'électricité et du gaz naturel.

Mise à prix :

Cent soixante mille six cent soixante huit dinars et 200 millimes (160.668,200) hors frais.

Date et lieu de vente :

Mercredi 15 janvier 2020 à partir de 9 heures au tribunal de première instance de Manouba.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2019403755VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

L'administrateur judiciaire Med Habib Saïhi 09 Rue Jalel Eddine Nakach cité la Gazelle 2083 (L'Ariana) informe les créanciers de la société Eutriko International Menzel Jemil M.F : 0006954W/A/M/000.

RC : B1109651997 que le Président du Tribunal de 1ère instance de Bizerte a mis fin à la procédure de règlement judiciaire n°100 relative à cette société par son ordonnance rendue le 18/10/2019.

2019R02680VEPA2

Ouverture de la procédure de distribution des deniers (En vertu des articles 466, 467 et 468 du C.P.C.C)

En date du 18/11/2019 monsieur le juge-commissaire chargé de la distribution des deniers au tribunal de première instance de Monastir dans l'affaire n° 319 a décidé l'ouverture de la procédure de distribution des deniers consignés à la caisse des dépôts et consignations sous le n° M031650 en date du 30/3/2018 qui s'élèvent à (97.000.000dt) d'après la requête de distribution des deniers introduite par Maitre Moez Ben Ali, Imm Fisc 1012341R, Etude sise à la rue Hassan El Borji Imm Mlayah, Jammel au nom de ses mandataires Samir Gaddour et Hatem Naggara contre Abdel Krim Attia, Hassin Louhichi et Adel Zhir, ainsi «dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée. tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion produire ses titres de créancier au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion sommation prévus aux deux articles précédents»

2019S01418VEPA2

Appel d'offres pour la cession d'un hôtel

Société tunisienne et internationale de tourisme S.A

(Hôtel Sirocco Beach)

Siège social : La route de corniche Mahdia

M.F : 0034892 G

En vertu d'une décision rendue sous le n°588 en date du 12 décembre 2019 par le juge commissaire du tribunal de première instance de Mahdia, Mr. Ismail Sbai, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité d'administrateur judiciaire, informe le public qu'il se propose de céder l'hôtel de ladite société par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'hôtel après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 200 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé au 17 janvier 2020.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2019S01460VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°63947 en date du 18 novembre 2019 émanée du vice président du T P I de Monastir Noureddine Zaghdoudi est nommé liquidateur de la succession du feu Mohamed Nouri Alaya en vue de mettre fin de la chose indivise par son partage à l'amiable ou judiciaire siège de la liquidation Bureau Mr Noureddine Zaghdoudi rue Victor Hugo Immeuble M Marieme 6ème étage Sousse.

Tel 73202770 - 98461763

2019S01461VEPA2

Avis de distribution

Suite à la décision n°79 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Médenine ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la vente sur saisie des biens du débiteur Chiheb Yaiich déposés à la caisse des dépôts et consignations le 25/4/2019 quittance n°M050301.

Suite à la demande de distribution des deniers présentée au greffe du tribunal de 1ère instance de Médenine par Maître Atitallah Adel Avocat pour le compte de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, Tous créanciers qui entend participer à la distribution des deniers doit, en application de l'article 468 CPCC, dans les trente jours de la publication au journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2019X01552VEPA2

Faillite

Suivant jugement n°303 du 10 décembre 2019 rendu par le tribunal de première instance de Sfax, il a été décidé de déclarer en Faillite la Société "IMED ALBOUNIAN DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION", IU n°1307499 A, dont le siège sis à route Saltnia klm 7 Av 9 Avril 3081 Sakiet Edayer Sfax et de la considérer en cessation de paiement à partir du 10/6/2018. Il a été désigné Mme Khaoula Louati juge commissaire et l'expert comptable Mr Fehmi Fehri Syndic de Faillite de la Société.

En conséquence, et conformément aux dispositions des articles 530 et 531 de la loi n°2016-36 relative aux procédures collectives, les créanciers de la Société "IMED ALBOUNIAN DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION» sont invités à produire dans les délais légaux leurs titres de créance certifiés sincères et véritables, au cabinet du syndic Mr Fehmi Fehri sis Av Liberté 14 janvier Imm. Rami 1er Etage n°4 Sfax Tél : 74 400 158 et ce à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et ce conformément aux dispositions de l'articles 485 de la loi 2016-36.

2019X01563VEPA2

Vente de biens immobiliers de la société en faillite "SOGEGAT"

MF : 4989Z

RC : B114791996) conformément à l'autorisation délivrée par le Tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°560 :

1. La villa construite sur la parcelle de terrain appelée "ESSALAMA" TF n°61508 Sfax, d'une superficie de 521 m² se situant à la rue d'Ibn Zeidoun, la rue parallèle à la route nationale numéro 01 dite route de Gabès et à côté de la ligne ferroviaire.

2. La propriété bâtie sur un terrain de 625 mètres carrés situé à Cheninni à l'entrée de la ville de Gabès, venant de Sfax, et à droite de la route principale n°1 près de la zone industrielle.

3. La villa appelée "Maison d'Anseamo Pianro" TF 91982 Tunisie, la superficie de 320 m², parcelle 1-2 et 1-3 du TF : 43787. La propriété est située dans la zone Mont-Fleury, rue de Mustafa al-Gammoudi n° 24. La propriété peut être atteinte par la rue Taha Hussein et la rue Mohammed Mashou ou rue Ali Bouchoucha.

4. Un ensemble d'équipements comprenant des bureaux, des tables en bois, des armoires en bois et métalliques et des chaises.

Les personnes qui désirent participer à l'acquisition de chaque propriété ou équipement doivent soumettre leurs offres au plus tard le 17 janvier 2020. Le retrait des cahiers des charges relatifs à chaque propriété et aux équipements se fait au Bureau du séquestre, situé dans l'appartement A24, Immeuble ZARRAD, Lac 2, 1053, Tunis (Téléphone : 71 198 055) contre le paiement de (cinquante) 50 dinars non remboursables.

2019403759VEPA2

Changement de liquidateur

Société COCCINELLE S.A.R.L

En liquidation

Au capital de 1.500.000 DT

Siège de liquidation : 3 rue de Tabarka, 8030 Grombalia

Identifiant Unique : 0644477P

En vertu de l'ordonnance sur requête du Président du Tribunal de première instance de Grombalia sous le n°53155 en date du 12/12/2019 suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 10/12/2019 dont le procès-verbal a été enregistré le 11/12/2019 à la recette des finances rue du Paradis Ariana sous le n°19708704, quittance n°131486, nous informons tous les créanciers et tous les intéressés qu'il a été ordonné de révoquer le liquidateur Mr Ahmed Kheriji et de nommer Mr Taieb Dachraoui, domicilié au 34 rue de Marseille 1001 Tunis et ayant le numéro de téléphone +21655250906, en tant que nouveau liquidateur de la société COCCINELLE SARL pour finaliser les travaux de liquidation dans le cadre de la loi et sous le contrôle du Juge du Séquestre et de la liquidation dudit tribunal.

2019403766VEPA2

Avis

En application de l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur de la société Sicar Horizon SA au capital de 500.000 Dinars. Siège social : 3 Rue 8601 Z.I Charguia 2035 Tunis Carthage, Identifiant Unique : 0565891 J, décide de distribuer les fonds disponibles. Un délai de 90 jours est réservé à toute personne intéressée pour faire opposition à partir de la date de parution du présent avis.

2019403780VEPA2

Avis de distribution

le greffier du tribunal de première instance de Kairouan annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 69.863,330 dinars consignée à la recette des finances Kairouan 1 le 22/06/2018 quittance n° M053250 contre la Société Abattoir Et Charcuterie Du Centre et Adel Naat à la diligence de Maître Olfa Gharbi pour le compte de la Banque de financement des petites et moyennes entreprises objet de l'affaire n°76 dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément à l'article 468 du C.P .C.C.

2019403784VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA COOPERATIVE DE DISTRIBUTION SA

Société anonyme

Au capital social de : 160.000 dinars tunisiens

Siège social : Immeuble N°6 - Appartement 5, Place Pasteur - Tunis 1002

Identifiant unique : 1440505/C/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la société LA COOPERATIVE DE DISTRIBUTION SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 janvier 2020 à 9 heures 30 minutes au n°37, Rue de Marseille - Tunis 1001, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Reconstitution du conseil d'administration,

- Questions diverses.

2019T01626SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA COOPERATIVE DE DISTRIBUTION SA

Société anonyme

Au capital social de : 160.000 dinars tunisiens

Siège social : Immeuble N°5 - Appartement 5, Place Pasteur, Tunis 1002

Identifiant unique : 1440505/C/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la société LA COOPERATIVE DE DISTRIBUTION SA, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 28 janvier 2020 à 10 heures 30 minutes au n°37, Rue de Marseille - Tunis 1001, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la valeur nominale des actions,

- Modification de l'article 6 des statuts de la société,

- Questions diverses.

2019T01627SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale des associés

LABORATOIRE 2M

SARL au capital de 1·50 000 DT

Adresse : 35 Rue de la Palestine 1002 Tunis - Tunisie

Identifiant RNE N° : 1040714JAM000

Les associés de la société LAB2M SARL sont priés d'assister à l'assemblée générale qui se tiendra la 25 janvier 2020 à 10 heures au siège social sis au 35 Rue de la Palestine Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Agrément des conditions de tenue de la réunion de l'assemblée générale des associés.

2. Lecture et approbation des rapports de la gérance sur les exercices 2014~2015 et 2016.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2014-2015 et 2016

4. Examen et approbation des états financiers relatifs aux exercices 2014-2015 et 2016

5. Examen, autorisation et approbation des conventions entre la société et ses associés et gérant

6. Quitus aux gérant et associés au titre des exercices 2014-2015 et 2018,

7. Affectation des résultats des exercices 2014-2015 et 2016,

8. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2017-2018 et 2019.

9. Questions diverses.

2019T01634SANB3

Convocation à l'AGO

Société NOUVEAUX EMBALLAGES TUNISIENS S.A. «NET»

Au capital de 787.500 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 15077 A/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. NET sont convoqués en assemblée générale ordinaire à son siège sis à zone pétrolière Radés 2040 pour le mercredi 15 janvier 2020 à 12H, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'ex. 2018

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial

4) Quitus aux administrateurs

5) Affectation des résultats

6) Nomination et/ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

7) Liquidation de la société

8) Nomination d'un liquidateur

9) Pouvoirs donnés au porteur du PV de l'AGO ou extrait.

2019R02681SANB3

Convocation à l'AGO

Société GENERALE DE SERVICE ET DE TRAVAUX EN REGIE «SGSTR»

S.A. «SGSTR»

Au capital de 50.000 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 82723H/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. SGSTR sont convoqués en assemblée générale ordinaire à son siège sis à zone pétrolière Radés 2040 pour le mercredi 15 janvier 2020 à 9H30, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'ex. 2018

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial

4) Quitus aux administrateurs

5) Affectation des résultats

6) Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2018

7) Pouvoirs donnés au porteur du PV de l'AGO ou extrait.

2019R02682SANB3

Convocation à l'AGO

Société SOFIP-SICAF

S.A. «SOFIP-SICAF»

Au capital de 1.500.000 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 492569Y/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. SOFIP-SICAF sont convoqués en assemblée générale ordinaire à son siège sis à zone pétrolière Radés 2040 pour le mercredi 15 janvier 2020 à 10H30, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'ex. 2018

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial

4) Quitus aux administrateurs

5) Affectation des résultats

6) Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2018

7) Pouvoirs donnés au porteur du PV de l'AGO ou extrait.

2019R02683SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement

DELTA IMPRESSION

Société anonyme

Au capital de 3 341 350 Dinars

Siège social : Zone industrielle Mghira - Rue Fouchana, Lot n°8, Fouchana 2082, Ben Arous

Identifiant Unique : 610223J

Messieurs les actionnaires de la société DELTA IMPRESSION SA sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 janvier 2020 à 9h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un administrateur en remplacement d'un membre décédé;

Le texte du projet des résolutions est mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2019R02690SANB3

La Société TEXIM, S.A au siège de la Société Gammarth-Immobilière

Sis à Immeuble Al Karama Holding à la Rue du Lac d'Annecy

Passage du Lac Malawi 1053 les Berges du Lac

Capital social : 2.000.000,000 DT

Identifiant Unique : N°0906787H

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société «TEXIM» n°02/2019 réuni le 3 décembre 2019 une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la Société est convoquée pour le vendredi 10 janvier 2020 à 12 heures au siège social de la Société Gammarth Immobilière sis à la Rue du Lac d'Annecy passage du Lac Malawi 1053 les Berges du Lac Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de réunion de l'assemblée,

- Approbation de la cession d'une action,

- Approbation de liquidation de la Société,

- Nomination d'un liquidateur et fixation de sa rémunération,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2019R02693SANB3

La Société TEXIM, S.A au siège de la Société Gammarth-Immobiliére

Sis à Immeuble Al Karama Holding à la Rue du Lac d'Annecy

Passage du Lac Malawi 1053 les Berges du Lac Tunis

Capital social : 2.000.000,000 DT

Identifiant Unique : N°0906787H

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société «TEXIM» n°02/2019 réuni le 3 décembre 2019, une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société est convoquée pour le vendredi 10 janvier 2020 à 10 heures au siège social de la Société Gammarth Immobilière sis à la Rue du Lac d'Annecy passage du Lac Malawi 1053 les Berges du Lac Tunis et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de réunion de l'assemblée,

- Approbation de désignation de deux administrateurs,

- Lecture des Rapports d'activité pour les deux années 2017 et 2018,

- Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes pour les années 2017 et 2018,

- Approbation des états financiers des deux années 2017 et 2018,

- Affectation des Résultats des deux années 2017 et 2018,

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion des deux années 2017 et 2018,

- Fixation des jetons de présence.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2019R02694SANB3

CONVOCATION D'UNE AGO

Société« TAGGISTE S.A»

Mat Fiscal : 1136136/Y

Les associés sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire de la société TAGGIST qui aura lieu le 17 Janvier 2020 au bureau du liquidateur à 10 heures du matin au 12 AV Touahmi Negra à Kairouan, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau liquidateur.

2019S01456SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2019

Société de Promotion et D'exploitation du Complexe Immobilier et Touristique

«LE RIADH»

SA au capital de 12 500 000 Dinars

Siège social Bd 14 Janvier 4039 Sousse Tunisie

MF : 044611M/A/M

RC : B 121021996

Messieurs les actionnaires de la Société de Promotion et d'Exploitation du Complexe Immobilier et Touristique «le Riadh» S.A sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège de la société sis à Sousse au boulevard 14 Janvier le lundi 30 décembre 2019 à 12 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes

3- Approbations du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018

4- Approbation de la date de la tenue de l'assemblée

5- Approbation des états financiers de l'exercice 2018

6- Quitus au conseil d'administration

7- Affectation des résultats de l'exercice 2018

8- Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du CSC

9- Renouvellement du mandat des administrateurs

10- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

11- Questions diverses

12- Pouvoirs pour formalités.

2019S01471SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société EURO-CYCLES S.A

Société anonyme au capital de 8 910 000 DT

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Identifiant unique : 0044463T

Le conseil d'administration réuni le 12 décembre 2019 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société EURO-CYCLES en assemblée générale extraordinaire le mardi 7 janvier 2020 à 15.30 heures au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Amendements et mise à jour des statuts de la Société EURO CYCLES S.A conformément aux dispositions de la loi n° 47-2019 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement

2- Nomination d'un nouvel administrateur

3- Nomination de deux administrateurs indépendants

4- Questions diverses

5- Modification corrélative des statuts

6- Formalités et pouvoirs

NB : Les actionnaires ont la faculté de se faire représenter dans les conditions des statuts en vertu d'un pouvoir spécial dument signé (signature légalisée) précédée de la mention «BON POUR POUVOIR »

Les projets de résolutions à soumettre aux délibérations de L'AGE seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la société.

2019S01473SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société PICKALBATROS HOTELS SA

Société anonyme

Au capital de 200.000 dinars

Siège social : Immeuble cogeb rue Abdelahmid Elghadi Souue 4000

l U: 1634713J

Les actionnaires de la société "Société PICKALBATROS HOTELS SA" sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra Vendredi 10 janvier 2020 à dix heurs au siège de la société sis à Immeuble cogeb rue Abdelahmid Elghadi .Sousse 4000, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Approbation des conditions et des procédures de convocation et de réunion de l'assemblée générale extraordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport de conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital par apport en nature par référence au rapport émis par le commissaire aux apports désigné conformément aux procédures en vigueur ;

3. lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital par apport en nature et l'abandon des droits préférentiels de souscription au profit d'un actionnaire;

4. Approbation des conditions de transfert des droits préférentiels de souscription au profit d'un actionnaire de la société;

5. Augmentation du capital social pour une somme de 24.590.000 Dinars par un apport en nature ;

6. Modification de l'article 7 des statuts;

7. Pouvoirs pour formalités.

2019S01481SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercices 2017 et 2018

Société d'amarrage, désamarrage et gardiennage de Gabés

(A.D.G-GABES)

Sa au capital de 500.000 dt, Zone Industrielle Gabés

Identifiant unique : 1403174V

Messieurs les actionnaires de la Société d'amarrage, Désamarrage et Gardiennage de Gabés (A.D.G-GABES) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 décembre 2019 à 11 h 30 au club des cadres du groupe chimique tunisien sis à Mtorech -Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard enregistré concernant la tenue des AGO 2017 et 2018

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur les exercices 2017 et 2018

3- Nomination de membres du conseil d'administration (2018-2019-2020)

4- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes (2018-2019-2020)

5- Lecture des rapports général et spécial du commissaires aux comptes sur les exercices 2017 et 2018

6- Approbation, s'il ya lieu, des rapports et états financiers arrêtés au 31/12/2017 et 2018

7- Approbation des opérations et conventions rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants du C.S.C sur les exercices 2017 et 2018

8- Quitus aux administrateurs et aux directeurs généraux.

9- Affectation des résultats Exercices 2017 et 2018.

2019Z00204SANB3

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ZITOUNA I

Société anonyme

Au capital de 9.250.000 Dinars

Siège social : Rue Abdallah Ibn Zoubeir La Goulette Tunis

M.F/R.N.E : 539184N

Les actionnaires de la société de Développement Agricole ZITOUNA 1, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 Janvier 2020 à 11 heures du matin au local de l'administration de Sminja - Zaghoune et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Fin du mandat du commissaire aux comptes cabinet ASMA représentée par Mr Mohamed Chaouki Zili.

2) Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes

3) Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2019403754SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30/01/2020

STANDARD SHARING SOFTWARE

Société anonyme

Au capital social de 10.000.000 de dinars

Immeuble 3S, Rue Abou Hamed El Ghazali - 1073 Montplaisir Tunis

IU : 0024489T

MF : 024489TAM

CNSS : 20028072

Le Conseil d'Administration de la Société STANDARD SHARING SOFTWARE SA convoque tous les actionnaires de la Société STANDARD SHARING SOFTWARE SA, à se réunir, en assemblée générale ordinaire, le 30/01/2020 à onze (11) heures au siège de la société sus indiqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

a/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2018 relatif au groupe 3S;

b/ Lecture du rapport du commissaire aux comptes des comptes consolidés de l'exercice 2018 du groupe 3S;

c/ Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2018 s'il y a lieu;

d/ Quitus aux administrateurs; .

e/ Questions diverses;

f/ Pouvoirs à donner.

2019403765SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société Anonyme Immobilière du Nord de la Tunisie

«SAINT» S.A

Capital social : de 80.000,000 TND

Siège social : 5, rue de Suède Tunis - Tunisie

R.C : B1134041997

MF : 006175A

Le Conseil d'Administration de La Société Anonyme Immobilière du Nord de la Tunisie «SAINT» S.A convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 17 janvier 2020 à 9H au siège de la société «GENERAL IMMOBILERE DE l'Avenir» - GIMA-SARL sis au 19 Rue d'Allemagne Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2018.

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

4. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2018 et des conventions règlementées,

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2018.

7. Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2019403774SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SICAV AVENIR

Société d'investissement à capital variable de catégorie mixte

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 - JORT n°59

Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 04388036

Siège social : 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

Les actionnaires de SICAV AVENIR sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le mardi 21 janvier 2020 à 10 heures du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque - 1er étage, Cité des Sciences, 34, rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les OPCVM

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2019403775SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable de catégorie mixte

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 - JORT n°59

Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0492573T

Siège social : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis

Les actionnaires de SICAV L'INVESTISSEUR sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le mercredi 22 janvier 2020 à 10 heures du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque - 1er étage, Cité des Sciences, 34, rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les OPCVM

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2019403776SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

HOLGED Tunisie

Société anonyme au capital de 33.645.000 Dinars

Siège social : Yasmine Tower Bloc C-6éme étage Centre Urbain Nord-1082

Matricule Fiscal: 1519569 Z/A/M/000

Identifiant Unique RNE: 1519569 Z

Messieurs les actionnaires de la Société HOLGED TUNISIE S.A sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 20 janvier 2020, au siège de l'international School of Carthage, Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046, Tunis, à 11H00, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement de la date de clôture de l'exercice social

2- Transfert du siège social

3- Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de sous criptions

4- Modification corrélative des statuts

5- Pouvoirs

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2019403791SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

«ABDENNADHER POWER AND ENGINEERING COMPANY»

«APENCO»

Société anonyme au capital de 250.000 Dinars

Siège social : Rue des émeraudes, Imm Rubis BL A3-1, Lac 2, les berges du lac

IU: 1610300M

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société «ABDENNADHER POWER AND ENGINEERING COMPANY», sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire (A.G.E) qui se réunira le lundi 13 janvier 2020 à 16h00 au siège social de la société: «APENCO», à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Augmentation du capital en numéraires pour le montant de 750.000 dinars

2- Questions diverses

Les documents préparatoires à l'assemblée sont disponibles, sur simple demande des actionnaires, au

siège social de la société.

2019403793SANB3

Autres sociétés

Convocation aux assemblées générales de la société mutuelle de base des services agricoles «ennajeh» Ouled Chamekh Mahdia

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base des services agricoles «ennajeh» ouled Chamekh Mahdia sont invités à se réunir en assemblées générales de 2017 et 2018 le 20/01/2020 à 9h de matin au siège de délégation à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports de conseil d'administration relatif à l'exercice 2017 et 2018.

- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes aux exercices 2017 et 2018.

- Examen des états financiers arrêtés le 31/12/2017 et au 31/12/2018.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2017 et 2018.

- Mises à jour des adhérents.

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020, 2021.

- Election du tiers du conseil d'administration.

- L'enregistrement est ouvert le 6/1/2020 et ferme le 10/1/2020.

- Condition de candidature : * sait lire et écrire.

- Il a fait des affaires avec la société pendant trois années avec un chiffre d'affaire de deux milles dinars pour chaque année.

- Ne participant pas à une activité concurrente à la société.

- N'a pas des dettes avec la société.

- Pour les fonctionnaires une autorisation préalable.

- Tout candidat doit cautionner 50 dinars en avance.

- Les dossiers de candidature doivent parvenir à la société par voie postale avec accusé de réception.

2019S01462SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société «ENNAKL AUTOMOBILES» dont le siège social est situé à la zone industrielle Charguia B.P 129, 1080 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°302 en date du 4 Novembre 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en un centre logistique et magasins de stockage de pièces de rechange automobiles situé à proximité de la route Régionale n°23 à la zone industrielle de La Goulette du gouvernorat de Tunis et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Tunis et de la municipalité La Goulette.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Tunis ou le Président de la Municipalité La Goulette ou le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Mr Samir Namouchi a poursuit une demande de mise à jour n° 65105 auprès du tribunal immobilier de Tunis le 20/02/2019 pour inscrire un acte de renonciation émanant de la femme Zohra Bent Ennaoui de 50 parts au profit de Mr Ali Ben Med Ben Ali Namouchi avec un acte - sous seing privé daté le 03/02/2011 enregistré à la même date à Ksar Said Tunis quittance n° M005295 contient une vente faite par Mr Ali Ben Med Ben Ali Namouchi au profit de son fils Samir et cela dans le titre foncier n° 70948 Ariana nommé «Gennaro Guiseppe» ayant la superficie 30180 m2 situé au Jbel Lahmar au paravant, cité 18 janvier Ettadhamen gouvernorat d' Ariana actuellement.

Le demandeur précité n'a pas pu déposer l'acte de propriété de la vendeuse (concédante) la femme nommée Zohra Ennaoui ce qui rends impossible de révéler sa propriété au titre foncier n° 70948 Ariana, en revanche il a présenté une quittance mettant le paiement d'une tranche du prix de la parcelle que Mr Talbi Med l'a promis de vendre au profit d'elle et de Brahim Ben Taher Sbeï et Salah Ben Taher Sbeï et Salah Ben Ltif Chebi, résultant de la quittance précitée que la femme Zohra a dégagé de décharge en payant à Mr Med Talbi le prix entier de sa part.

Le demandeur a présenté la dite quittance comme étant un acte d'achat de la femme Zohra Bent Naoui Bent Ali du Med Ben Ali Ben Abderrahmane Talbi qui est propriétaire dans le titre foncier 70948 Adana 187001 (ancien).

Alors, à partir de la date de cette annonce et dans un délai de deux mois (60 jours) on peut opposer contre cette demande de mise à jour auprès du tribunal immobilier de Tunis (chambre de registre foncier).

2019T01642DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Fouzia Bent Jalani Ben Taher Frigui, titulaire de la CIN n°02866505, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/32864 en date du 15/01/2010, objet du titre foncier n°102232 Sousse, connu sous le nom «Sirine» sis à Cité Sfaya délégation Sousse gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée sous n°1350 du 12/12/2019 par le poste de police de Sousse Nord.

2019S01463DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2019R02604APSF1 publiée au JORT annonce n°113 du 6/12/2019 page 3968.

Lire :

Présidente : Mongia Labben Ben Braiek

Secrétaire Générale : Faiza Harrar Rezgui

Trésorière : Boutheina Essid.

Membres : Oulaya Soltani Landoulsi

Au lieu :

Mongia Laben Braiek

Faisa Harrar Rezgui

Oulaya Soltani.

2019R02712RECZ9